

La grotte Bibiche à Anseremme (Dinant)

Une sépulture collective du Néolithique récent

Nicolas CAUWE

Résumé

Découverte en 1985 sur les rives de la Meuse, à quelques kilomètres en amont de la ville de Dinant, la grotte Bibiche contenait les restes d'une sépulture collective du Néolithique récent. L'étude de la répartition spatiale des restes humains a permis de reconstituer quelques gestes funéraires qui indiquent que la tombe fut d'abord un lieu de manipulation des dépouilles, avant d'être la dernière demeure de défunts qu'on voulait honorer ou dont on voulait se débarrasser. Par ailleurs, la découverte, parmi les ossements, d'une fibula humaine blessée par une flèche en silex relance le débat sur la guerre et la violence pendant le Néolithique récent.

Abstract

Discovered in 1985 along the Meuse River, some kilometers above the city of Dinant, the Bibiche cave contained a Late Neolithic collective grave. The study of the spatial distribution of the human remains have entitled to reconstruct some funeral practices. These last ones show that the cave is first a place for manipulations of the bodies, before a tomb for some deads we must to honour or to get rid. In other respect, the discovery of an human fibula injured by a head of arrow in flint relaunch the discussion about war and violence during the Late Neolithic.

1. INTRODUCTION

Au moment de la découverte de la grotte Bibiche, en 1985, la documentation relative aux sépultures collectives sous abris naturels de Belgique était répétitive et peu instructive. La plupart des fouilles étaient anciennes. Plans de répartition spatiale des vestiges anthropologiques ou récoltes des esquilles ou des fragments n'étaient pas dans les préoccupations des pionniers, dont le souci restait la reconnaissance d'un cadre chronologique pour les nombreux ossuaires. Seules trois sépultures avaient fait l'objet d'une exploration récente. Les travaux de Michel Toussaint et de Michel Dewez à l'abri Masson montraient toutes les possibilités interprétatives d'une fouille minutieuse (Dewez *et al.*, 1986). Dans la vallée de l'Ourthe, la fissure Jacques et l'abri de la Sigillée avaient été explorés avec le même soin (Henderickx & Dubois, 1988; 1990).

À l'abri Masson, quelques connexions anatomiques existaient encore dans l'ossuaire, mais en nombre insuffisant pour accéder immédiatement à la compréhension de la forme originelle de la couche funéraire. Une étude fine de la répartition spatiale de tous les vestiges permit cependant de déterminer le caractère primaire du dépôt mortuaire (Dewez *et al.*, 1986 : 36–37).

Malgré l'aspect assez chaotique de la répartition des artefacts dans la fissure Jacques, pas même conservés à l'intérieur d'une seule

couche sédimentaire, une approche similaire à celle déployée à l'abri Masson montra qu'on avait affaire à une tombe collective également constituée de dépôts primaires (Toussaint, 1988 : 104–106). À l'abri de la Sigillée, la situation était moins claire : était-ce un ossuaire — dans le sens d'une tombe secondaire —, ou le résultat d'un apport régulier de corps entiers? Il n'est malheureusement guère d'arguments, dans ce dernier cas, pour remonter le fil des principes taphonomiques et des gestes funéraires éventuels (Henderickx & Dubois, 1990 : 11).

La grotte Bibiche constituait donc un laboratoire supplémentaire pour l'étude des modes sépulcraux néolithiques. Les conditions de préservation des vestiges étaient d'ailleurs exceptionnelles, s'agissant d'une sépulture coulée dans une gangue de calcite. Les possibilités d'analyse et de découverte sont multiples dans un tel milieu : piège efficace pour les spores et les pollens, le plancher stalagmitique permettait d'espérer une organisation des vestiges peu perturbée depuis le Néolithique.

Le site fut fouillé en 1987 sous l'égide du Service SOS Fouilles de la Communauté Française de Belgique. La responsabilité du chantier fut assumée par Jean-Marc Léotard, alors archéologue auprès de la cellule orientale de ce service de fouilles de sauvetage, tandis que l'exploration de terrain me fut confiée. Un premier rapport fut publié en commun quelques mois plus tard

(Léotard *et al.*, 1988). L'étude présentée ci-après propose un examen plus approfondi de cette sépulture, dont l'apport principal réside dans la reconstitution de plusieurs gestes funéraires¹.

2. LA CAVITÉ ET SON CONTENU

2.1. Description de la grotte

L'invention de la grotte Bibiche est due au hasard des pérégrinations d'un prospecteur, alpiniste et spéléologue à ses heures, Monsieur Philippe Lacroix. Par l'intermédiaire d'un de ses amis français, Monsieur Jean-Pierre Pénisson, Président de la Société d'Histoire naturelle des Ardennes (France), il avertit les autorités archéologiques de Belgique de sa découverte.

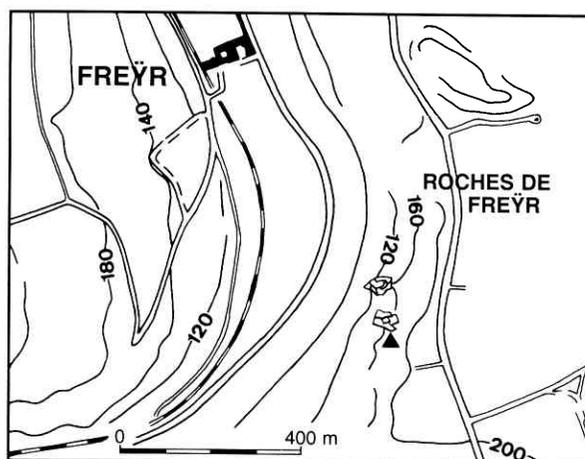


Fig. 1 — Localisation de la grotte Bibiche.

¹ Toute ma gratitude va à Jean-Marc Léotard qui m'a autorisé le réexamen des collections et des documents de fouilles de la grotte Bibiche. Je remercie également les étudiants du séminaire de Préhistoire de l'Université de l'État à Liège qui se sont joints aux travaux, sur le terrain et en laboratoire. Sans l'aimable complaisance de Monsieur le Baron Bonaert, propriétaire des lieux, ni celle de Monsieur Genty, Président du Club Alpin Belge et gestionnaire du domaine de Freÿr, la fouille de la grotte Bibiche n'aurait pu être. Que l'un et l'autre trouvent ici l'expression de ma sincère reconnaissance. Enfin, l'honneur de la découverte revient à Monsieur Philippe Lacroix, sans la prévenance duquel le site n'aurait jamais été porté à la connaissance de la communauté scientifique. Ignorant des choses de l'archéologie au moment de la découverte de la grotte Bibiche, Philippe Lacroix deviendra rapidement un prospecteur consciencieux, capable d'initiative et de clairvoyance que d'aucun, archéologue de métier, pourrait lui envier.

Située dans les *Roches de Freÿr*, sur le territoire de l'ancienne commune d'Anseremme — actuellement rattachée à la ville de Dinant —, la grotte Bibiche s'ouvre dans le haut d'une falaise calcaire, à près de 90 m au-dessus du lit actuel de la Meuse (fig. 1)². Aujourd'hui, l'entrée de la cavité, que surmonte une ancienne tour aménagée en point de vue, est camouflée par d'abondants bouquets de buis.

De dimensions très réduites — 200 × 100 cm en plan; 70 cm de hauteur moyenne —, la petite grotte n'est précédée d'aucune terrasse (fig. 2–3). Son ouverture se résume à un simple hublot d'un peu moins de 60 cm de diamètre (fig. 4). Difficultés d'accès et petitesse de l'anfractuosités sont parmi les originalités du site. À peine deux personnes peuvent se tenir accroupies simultanément dans la grotte, tandis que quelques acrobaties sur les pentes rocheuses sont nécessaires pour s'y rendre. Pourtant, une dizaine de corps au moins y ont été accumulés au début du III^e millénaire.

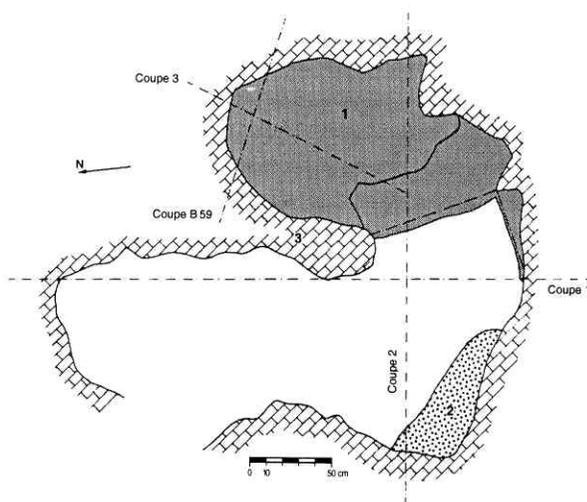


Fig. 2 — Plan de la grotte Bibiche (1 : zone de dispersion des os humains; 2 : éboulis calcité contenant quelques ossements; 3 : parois de la cavité; relevé Philippe Lacroix).

2.2. Squelettes perdus et squelettes préservés

Au moment de la découverte, le secteur occidental de la cavité était nettoyé de tous sédiments (fig. 2). Quelques placages sur les bas des parois indiquaient pourtant l'existence antérieure de dépôts, de faible amplitude cependant. La cause de l'évacuation du remplissage n'est pas connue. La présence d'un petit cailloutis

² 50° 14' 04" Nord, 4° 53' 41" Est (carte IGN 53/7–8).

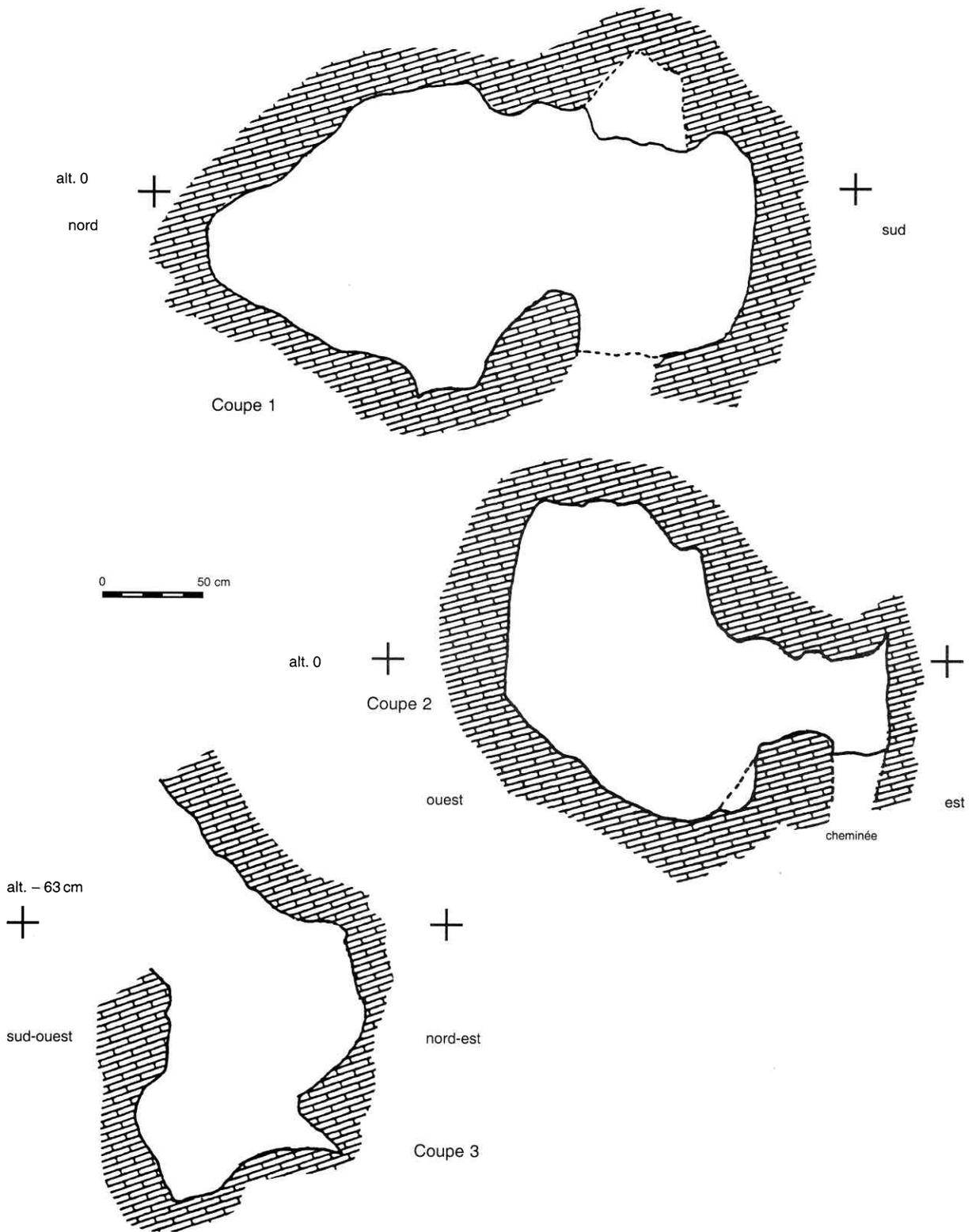


Fig. 3 — Coupes verticales de la grotte Bibiche (l'emplacement des coupes est figuré à la fig. 2; relevé Philippe Lacroix).

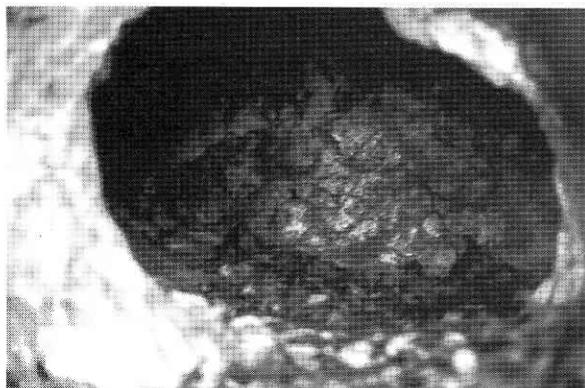


Fig. 4 — L'entrée de la grotte Bibiche (photo Dominique Coupé).

dans le coin sud-sud-ouest, maintenu par une forte précipitation calcaire, pourrait être l'indice d'une évacuation naturelle du comblement, à laquelle seuls les éléments pétrifiés auraient résisté. L'éboulis et sa coulée stalagmitique ne portent aucune trace de l'utilisation d'objets contondants révélateurs d'un arrachage volontaire des sédiments qui l'entouraient.

Cependant au travers du voile de calcite, on distinguait encore, mêlées à l'empierrement, quelques pièces osseuses fragmentaires, dont on ne peut plus assurer l'attribution taxinomique. L'hypothèse d'un amas détritique d'une ancienne fouille, aujourd'hui figé par le dépôt de dissolutions calcaires, n'est pas à exclure. Quoiqu'il en soit, la sépulture de la grotte Bibiche est très certainement tronquée d'une partie de ses vestiges et l'importance des pertes n'est pas estimable.

La zone orientale de la petite anfractuosité était scellée par un épais plancher stalagmitique (fig. 5). C'est à l'intérieur de celui-ci que les vestiges archéologiques furent d'abord rencontrés. Plus au fond de la grotte, une petite niche, dont l'accès était entièrement obstrué par des croûtes calcaires, contenait la majeure partie de la collection. Là, les os émergeaient à la surface, tantôt partiellement incrustés dans les formations stalagmitiques, tantôt libres de toutes contraintes sédimentaires.

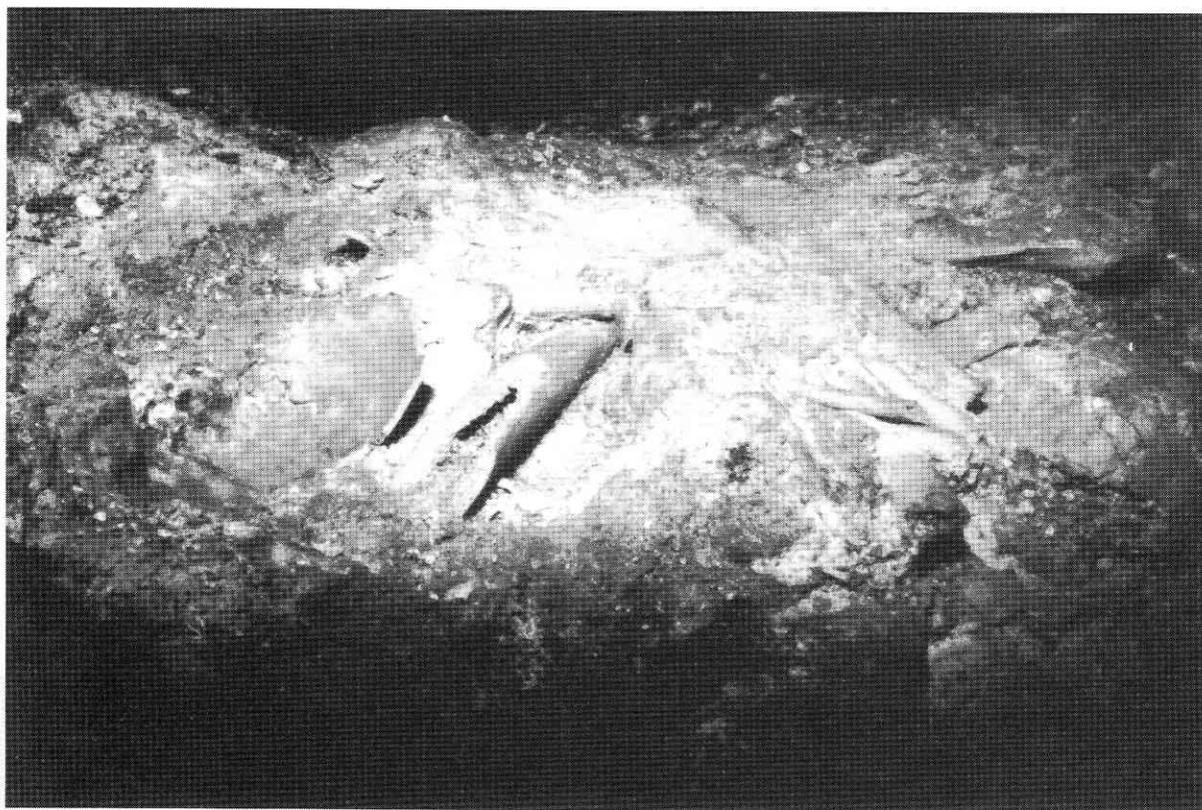


Fig. 5 — La sépulture en cours de dégagement : on observe l'enchevêtrement des os à l'intérieur même d'un plancher stalagmitique (photo Ulg).

3. LA FOUILLE

3.1. Sculpture d'un ossuaire

Les conditions d'enfouissement des vestiges obligèrent à mettre au point une technique de fouille particulière. Non seulement l'exiguïté des lieux n'autorisait pas un travail traditionnel, mais surtout la gangue de calcaire qui entourait les restes humains exigeait le recours à des outils peu communs pour l'archéologue : fraises électriques et autres petits burins.

La partie antérieure de la sépulture fut fouillée sur place. À défaut d'un quadrillage que les dimensions de la grotte ne permettait pas, deux axes perpendiculaires furent matérialisés en travers de la petite salle, afin d'enregistrer la position de tous les artefacts dans les trois dimensions de l'espace. Vint ensuite le dégagement de la gangue de pierre, compliqué par l'enchevêtrement des os (fig. 5). Pour atteindre une extraction plus ou moins aisée des vestiges, chaque pièce fut retirée de la fouille au fur et à mesure de son détachement, libérant ainsi la place pour la mise en œuvre des outils du fouilleur.

Enfin, certains os, trop profondément installés dans l'extrémité orientale de la cavité, ne pouvaient être fouillés *in situ*. Le parti fut pris de segmenter le plancher stalagmitique de cette partie de la grotte pour s'en autoriser la fouille en laboratoire. Au préalable, la position géographique de ces plaques calcaires fut enregistrée au moyen de points de repère dessinés sur chacune d'elles et dont les coordonnées cartésiennes avaient été notées. Avant d'entamer l'examen en chambre, les fragments furent coulés dans des socles de plâtre, afin de les stabiliser et de se procurer un nouveau cadre référentiel pour l'enregistrement des artefacts qui seraient dégagés (fig. 6).

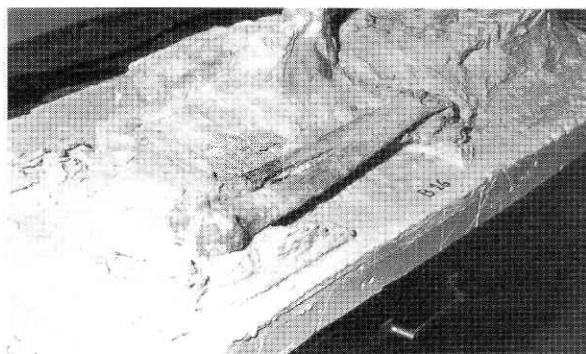


Fig. 6 — Les fragments de la sépulture de la grotte Bibiche ramenés en laboratoire sont coulés dans des socles de plâtre pour en permettre la fouille (photo Yves Hanlet).

L'ensemble de la fouille de l'ossuaire de la grotte Bibiche fut donc un patient travail de sculpture (fig. 7). La cristallisation de l'enveloppe sédimentaire rendait les restes osseux plus fragiles que leur emballage. Aussi, plusieurs d'entre eux portent-ils de-ci de-là des cicatrices consécutives à leur dégagement. Mais il avait été jugé préférable d'éviter toute dissolution chimique de la croûte de pierre. En effet, outre le risque de polluer les os, empêchant par là toute possibilité de datations radiométriques ultérieures, la trop grande proximité minéralogique de l'os et du calcaire aurait indistinctement entraîné la destruction de ces deux éléments.



Fig. 7 — Dégagement de la croûte de calcaire qui emballa les os de la grotte Bibiche (photo Yves Hanlet).

3.2. Stratigraphie

La plupart des vestiges archéologiques étaient proches de la surface, emballés dans les couches supérieures de l'épais plancher stalagmitique. Cependant, dans la petite niche du fond de la grotte qui avait apparemment servi d'exutoire à l'encombrement de l'ossuaire, les restes anthropologiques connaissaient une dispersion verticale plus importante. Ce diverticule exigü, alimenté entre autres par une petite cheminée en liaison directe avec l'extérieur, présentait une courte stratigraphie, relativement dense en niveaux distincts (fig. 8).

Le sommet de la séquence était composé d'une calcite « jaune-moutarde » (couche 1) de laquelle émergeaient plusieurs fragments de squelettes. Par-dessous, une couche de terre brun-rouge (couche 2) renfermait des pierres émoussées et quelques vestiges humains. Un cailloutis



Fig. 8 — Stratigraphie du diverticule vertical (1 : calcite jaune-moutarde; 2 : terre brun-rouge; 3 : cailloutis cryoclastique lâche; 4 : couche argileuse; 5 : croûte stalagmitique; 6 : ossements humains; la situation de cette coupe est figurée à la fig. 2; relevé et dessin Jean-Marc Léotard).

cryoclastique lâche et peu cimenté apparaissait ensuite; il contenait encore quelques rares ossements (couche 3). Enfin, la séquence débutait par une couche argileuse stérile (couche 4).

D'un point de vue archéologique, le litage des os humains à l'intérieur de cette stratigraphie atteste éventuellement la non-simultanéité des dépôts mortuaires, à tout le moins du rejet d'une partie de ceux-ci vers le fond de la grotte à plusieurs moments. On discutera plus loin de la nature de ces évacuations. Sont-elles anthropiques ou sont-elles strictement naturelles, sans rapport avec des pratiques funéraires?

4. DU MILLÉNAIRE À LA CULTURE

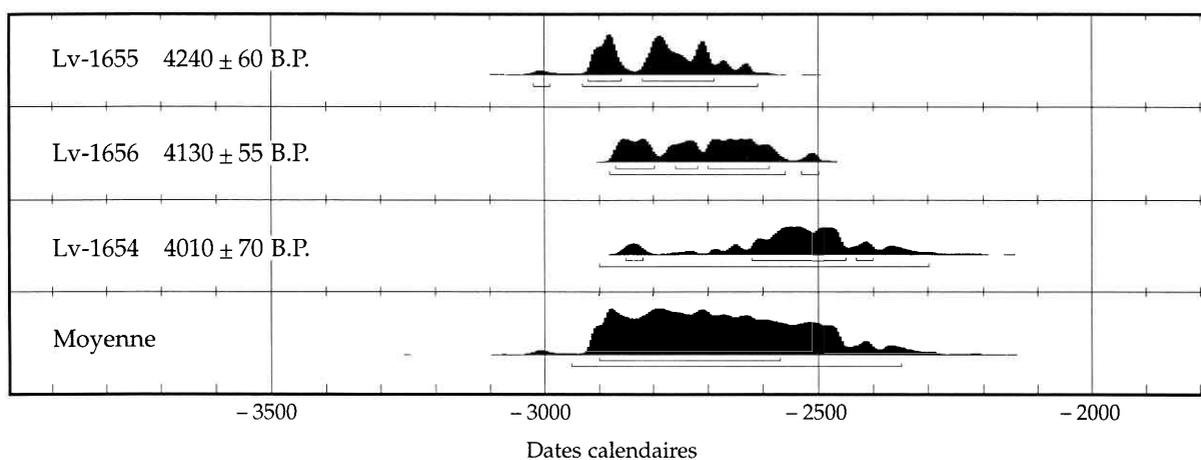
4.1. Encore et toujours entre les XXIX^e et XXVI^e siècles!

Trois datations par le ¹⁴C ont été effectuées au laboratoire de Louvain-la-Neuve. Deux échantillons concernaient chacun un seul individu; le troisième, composé de plusieurs vertèbres, comportait le risque d'appartenir à plusieurs défunts. Cependant, l'homogénéité des résultats permet de postuler la représentativité de ces prélèvements et leur non contamination (tableaux 1 et 2).

En outre, plusieurs échantillons du plancher stalagmitique furent confiés à Bruno Bastin pour une analyse palynologique. D'un point de vue strictement chronologique, les résultats ne sont guère brillants. Tout au plus peut-on prétendre au recouvrement des os humains par de la

Date B.P. (1 σ)	Nature de l'échantillon	N° de laboratoire
4240 \pm 60	os d'un bras adulte	Lv-1655
4130 \pm 55	os d'un adolescent	Lv-1656
4010 \pm 70	vertèbres d'adultes	Lv-1654

Tabl. 1 — Dates ^{14}C de la sépulture de la grotte Bibiche.



Tabl. 2 — Calibration des dates de la sépulture de la grotte Bibiche (calcul établi d'après STUIVER M., LONG A. & KRA R. S. (éds), 1990. OxCal V2.18. *Radiocarbon*, 35/1).

calcite dans le courant de l'Atlantique, ce qui est en conformité avec les dates radiocarbone. On évoquera plus loin les implications archéologiques de l'étude des pollens et des spores.

4.2. Espace chronologique et espace culturel

Les sépultures datées par le ^{14}C entre -3000 et -2600 ans contiennent un rare mobilier qui ressortit aux milieux Seine-Oise-Marne. À cet ensemble cohérent d'une quinzaine de gisements, il convient apparemment de joindre plus de 120 grottes ou abris naturels ayant livré des sépultures collectives non datées par le radiocarbone, mais contenant parfois profusion de matériel archéologique typique (Cauwe, 1997). Les exemples les plus fameux restent ceux de Vaucelles (de Loë & Rahir, 1905), de Ben-Ahin (Destexhe, 1973) et de la Porte-Aïve à Hotton (de Loë & Rahir, 1908-1909).

Comparaisons de mobiliers funéraires, d'une part, rejet de théories anciennes, devenues « fantaisistes » entre-temps, sur le rôle des Magdaléniens dans l'utilisation d'ossuaires, d'autre part (Dupont, 1872), ont conduit depuis longtemps les archéologues à admettre une coloration culturelle uniforme pour les tombes collectives

(De Laet, 1982 : 303). Hélas, bien peu d'ossuaires contenant du mobilier ont été datés par des méthodes radiométriques et le cadre chronologique du Seine-Oise-Marne reste fort mal établi (Cauwe, 1988 : 11-12). On est là dans un jeu un rien trivial où les tombes collectives sont considérées comme Seine-Oise-Marne puis, l'habitude aidant, le mobilier de ces sépultures devient représentatif de cette même civilisation. On peut d'ailleurs poser la question de l'identité de ce groupe dont les aspects non funéraires sont particulièrement déficients (Masset, 1993b).

En outre, quelques éléments montrent les dangers qui existent à confondre espace chronologique et attribution culturelle. Le trou du Frontal à Furfooz contient une sépulture collective datée par le radiocarbone de l'extrême fin du IV^e millénaire (Gilot, 1985). Récemment, une nouvelle analyse réalisée à Oxford est venue confirmer, mot pour mot, le calcul précédent (Charles, 1994). La chronologie de ce site est donc difficilement contestable. Or, cette tombe contenait du matériel céramique caractéristique de la civilisation de Michelsberg, à l'exclusion de toute autre poterie (Dupont, 1872). Quelques solutions sophistiquées furent ébauchées pour justifier l'existence de ce vase

dans un milieu « assurément » Seine-Oise-Marne (De Laet, 1982 : 315). Pourtant, deux découvertes récentes viennent de confirmer l'usage de sépultures collectives dès la civilisation de

Michelsberg (Toussaint & Becker, 1992; Cauwe, 1995).

Aussi, les tombes collectives néolithiques parmi les plus anciennes ne peuvent-elles être

Site	Mobilier*	Date B.P. (1 σ)	Date B.C. (1 σ)	N° labo.	Référence bibliographique
Freÿr, abri des Autours	MK	5300 \pm 55	4224 – 4040	OxA-5837	Cauwe, 1995
Godinne, Chauveau CH I	MK	4970 \pm 80	3820 – 3690	Lv-1173	Boné <i>et al.</i> , 1983
Salet, trou des Nots	MK (?)	4820 \pm 60	3680 – 3560	Lv-1473	Gilot, 1985
Bomal, grotte du Coléoptère	sans mobilier	4695 \pm 65	3618 – 3372	OxA-3636	Dewez, 1994
Comblain, trou de La Heid	MK	4650 \pm 60	3530 – 3380	Lv-1586	Toussaint & Becker, 1992
Bomal, abri de la Sigillée	Néolithique	4460 \pm 60	3350 – 3020	IRPA-920	Van Strijdonck, 1990
Clavier, Les Avins, grotte n° 2	?	4460 \pm 70	3324 – 2930	Lv-2205	Toussaint <i>et al.</i> , 1996
Clavier, Les Avins, grotte n° 3	?	4540 \pm 100	3370 – 3040	Lv-2206	
Furfooz, trou du Frontal	MK	4430 \pm 30	3090 – 3020	GrN-10179	Gilot, 1985
Anhée, Roche aux Corneilles	?	4410 \pm 80	3294 – 2916	Lv-2207	Toussaint <i>et al.</i> , 1996
Sprimont, abri Masson	Néolithique	4380 \pm 60	3070 – 2920	Lv-1461	Dewez <i>et al.</i> , 1986
		4170 \pm 80	2900 – 2610	Lv-1462	
Fissure Jacques	Néolithique	4240 \pm 70	2920 – 2870	Lv-1551	Toussaint, 1987
Gesves, ossuaire de Jausse	Néolithique	4240 \pm 70	2916 – 2670	Lv-2202	Toussaint <i>et al.</i> , 1996
		4150 \pm 85	2874 – 2614	Lv-2203	
Freÿr, grotte Bibiche	Néolithique	4240 \pm 60	2910 – 2870	Lv-1655	Léotard <i>et al.</i> , 1988
		4130 \pm 55	2880 – 2590	Lv-1656	
		4010 \pm 70	2600 – 2470	Lv-1654	
Ferrière, trou de la P.J.	?	4220 \pm 80	2908 – 2628	Lv-2136	Toussaint, 1995
		4130 \pm 60	2868 – 2590	Lv-2137	
Engihoul, grotte triangulaire	?	4195 \pm 75	2900 – 2660	OxA-3290	Collin, 1991
Furfooz, trou Rosette	?	4165 \pm 70	2880 – 2620	OxA-5041	Polet <i>et al.</i> , 1995
Freÿr, abri du Pape	SOM	4190 \pm 60	2900 – 2670	Lv-1747	Léotard, 1989
Profondeville	?	4160 \pm 70	2890 – 2610	Lv-1585	Toussaint & Becker, 1992
Ben-Ahin, ossuaire du Fémur	SOM	4130 \pm 60	2880 – 2590	Lv-1758	Cauwe, 1990
Profondeville, grotte du Burnot	?	4110 \pm 110	2890 – 2500	Lv-265	Gevers, 1973
		4090 \pm 110	2880 – 2480	Lv-263	
Beauraing, Martouzin-Neuvville	SOM	4070 \pm 100	2870 – 2480	Fra-98	Protsch <i>et al.</i> , 1984
		3790 \pm 90	2450 – 2050	Lv-1243	Gilot, 1985
Barvaux, grotte sépulcrale	?	4050 \pm 50	2630 – 2500	Lv-863	Dauchot <i>et al.</i> , 1982
Maurenne, grotte de la Cave	Néolithique	3950 \pm 70	2520 – 2400	Lv-1483	Gilot, 1985
		3830 \pm 90	2460 – 2140	Lv-1482	
Clavier, Les Avins, grotte n° 1	?	3870 \pm 60	2456 – 2206	Lv-2204	Toussaint <i>et al.</i> , 1996
Godinne, abri de Chauveau	?	3710 \pm 80	2270 – 1990	Lv-1919	Toussaint & Becker, 1992
Doische, grotte Ambre	?	3560 \pm 80	2014 – 1756	Lv-2104	Toussaint <i>et al.</i> , 1996

* L'attribution culturelle se fonde uniquement sur le mobilier funéraire. En cas d'absence de ce dernier ou lorsqu'il ne présente aucun caractère pertinent d'un point de vue chrono-typologique, les mentions « sans mobilier » ou « Néolithique » ont été placées. Les points d'interrogation indiquent l'absence de commentaire sur le mobilier dans les publications.

Tabl. 3 – Dates ¹⁴C des sépultures en grotte du Néolithique de Belgique.

assignées de façon aussi univoque à une seule tradition culturelle (tableau 3). La sépulture de l'abri de la Sigillée, par exemple, possède pour tout mobilier une pointe de flèche à pédoncule grossier et une dent de sanglier perforée (Henderickx & Dubois, 1990). Armature et pendeloque en dent animale se rencontrent dans l'ensemble du Néolithique post-rubané. La chronologie haute de ce site ne donne donc aucun indice de l'appartenance culturelle des individus inhumés à cet endroit.

On serait donc enclin à reconnaître une période, plutôt qu'une civilisation, au cours de laquelle les morts sont inhumés collectivement dans des abris naturels. Elle s'étend au moins de la fin du IV^e millénaire aux confins du III^e. Par ailleurs, on sait que deux civilisations au minimum sont impliquées dans cette tradition funéraire, dont il est délicat de départager les gisements respectifs. Le débat serait un peu vain qui verrait un traitement des morts confronté à des séries céramiques, par ailleurs souvent lacunaires et déficientes.

Les sépultures collectives mosanes appartiendraient au Seine-Oise-Marne si on restreignait l'usage de ce terme à la désignation de pratiques funéraires, plutôt que de lui prêter la valeur générique d'une civilisation (Masset, 1993b). Se pose alors la question de l'identité des groupes humains pourvoyeurs de morts pour ces sépulcres. Sans doute le morcellement de la société néolithique post-danubienne a-t-il une part dans l'occultation de cet aspect de l'histoire. L'uniformité des rites funéraires de l'Occident ne refléterait guère les diversités culturelles évoluant à des vitesses différentes selon les lieux et les circonstances.

5. LE MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE

5.1. Objets non néolithiques parmi les morts

Quatre tessons de céramique et un fragment de bracelet en bronze ont été trouvés parmi les restes humains (fig. 9). À ce point de la description du gisement, on se trouve confronté à un premier problème taphonomique : la collection anthropologique paraît homogène et appartient au Néolithique récent — les trois mesures radiocarbones et l'étude anthropologique en font foi (Toussaint, 1988) —, tandis que le « mobilier », au demeurant peu caractéristique et assez restreint, s'insérerait plus facilement

dans un contexte protohistorique. Y a-t-il eu télescopage d'apports successifs ?

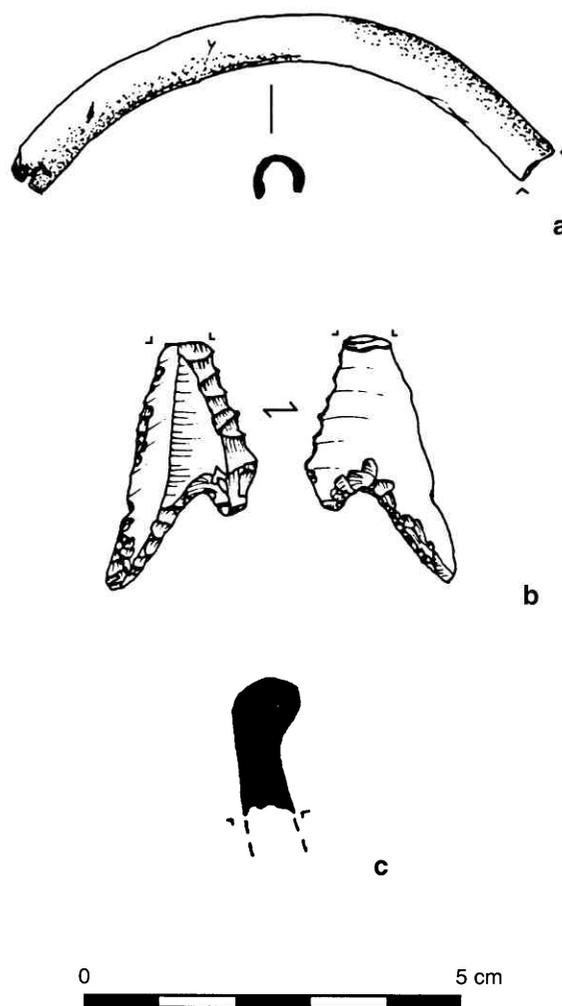


Fig. 9 — Objets découverts dans la tombe (a : fragment d'un anneau en bronze; b : pointe de flèche en silex; c : tesson de bord de céramique; dessin ULG).

5.1.1. Feuilles mortes et clou forgé

Les tessons de céramique et l'anneau de bronze ont été découverts à l'air libre, parmi les restes humains de surface, dans le diverticule vertical du fond de la grotte. Deux tessons seulement étaient légèrement engagés dans le plancher stalagmitique. Or, il a déjà été signalé qu'une petite cheminée, en liaison directe avec l'extérieur, alimentait encore fort récemment le diverticule. Des feuilles mortes, dont on ne peut expliquer l'origine par une autre voie d'accès, couvraient les vestiges au moment de l'invention du site. Les apports détritiques de ce canal ne furent cependant jamais très intenses. On en veut pour preuve l'affleurement de la plupart des ossements néolithiques à cet endroit.

Les quatre petits tessons et la pièce en bronze ont éventuellement suivi le même chemin.

Par ailleurs, un clou en fer forgé d'époque historique complétait la série des objets hétéroclites éparpillés dans la partie sommitale de la tombe. Ici, un apport tardif ne fait aucun doute. Il paraît donc justifié d'en appeler à des adjonctions accidentelles pour rencontrer une explication raisonnable de la présence d'un mobilier non néolithique dans la grotte Bibiche.

5.1.2. Description

Les quatre tessons de céramique sont constitués d'une pâte assez épaisse, mais soigneusement lustrée, dégraissée au quartz grossièrement pilé. De teinte brun foncé-noir, ces fragments de céramique ne portent aucun décor. Un remontage a été possible entre deux tessons, tandis qu'un troisième pourrait appartenir au même vase.

La céramique lustrée se rencontre, dans le nord-ouest de l'Europe, surtout à partir de l'âge du bronze final. On en connaît, pour cette époque, dans les nécropoles de la vallée de l'Aisne, à Berry-au-Bac ou à Saint-Pierre-en-Chastre par exemple (Blanchet, 1984 : 357). Cependant, les fragments issus de la grotte Bibiche sont de trop petite taille et leur profil pas assez complet pour autoriser une attribution chrono-culturelle précise. Des céramiques des tombelles ardennaises du premier âge du fer ou du début du second possèdent également ce finissage soigné.

L'anneau en bronze est réalisé par le truchement d'une tôle enroulée. Une âme devait servir de support à cet objet creux, à section en « U » (fig. 9a). Une des extrémités n'est malheureusement pas conservée, tandis que l'autre a été sectionnée intentionnellement à une époque ancienne, ce qui rend toutes comparaisons fort hasardeuses.

Quelques similitudes existent avec les bracelets à oreilles de l'âge du bronze final (Mariën, 1952 : 225–230), mais ne concernent que la technique de réalisation du corps de la « parure ». Les bracelets à oreilles sont relativement abondants dans le Nord de la France et en Belgique (Blanchet, 1984 : 304). La comparaison n'est cependant pas du tout suffisante pour déterminer le cadre chronologique exact de l'artefact de la grotte Bibiche. Il pourrait aussi bien être assimilé au bracelet non décoré, fait également d'une tôle enroulée, découvert à Pernant (Aisne)

dans une nécropole gauloise (Ancien & Debord, 1982 : 85). Par ailleurs, la fonction précise de l'objet en bronze de la grotte Bibiche est sujette à discussion. En première approche, on pense à un bracelet, mais sa faible courbure conviendrait autant à une poignée de situle qu'à une pièce décorative de harnachement.

5.2. Artefacts néolithiques

Un seul objet est éventuellement attribuable à la sépulture collective en tant que mobilier funéraire. Mais, en fonction de ce qui vient d'être dit à propos de la céramique et de l'anneau de bronze, la prudence s'impose, d'autant que la pointe de flèche dont il est ici question ne présente guère de caractères chronologiques saillants. Elle fut pourtant trouvée dans la couche 1 du diverticule vertical du fond de la grotte, intimement mêlée aux ossements humains, sous le plancher stalagmitique de surface. Son contexte d'enfouissement est donc sensiblement différent de celui des pièces non néolithiques.

Il s'agit d'une pointe en silex, découpée sur une lame, qui épouse la silhouette d'un triangle scalène. La forte concavité de la base, aménagée par des retouches bifaciales, entraîne une encoche asymétrique permettant le dégagement d'un aileron assez long, finement aménagé (fig. 9b). Des retouches latérales dessinent une légère denticulation sur un des bords ; l'extrémité distale est manquante.

La pointe est totalement atypique, tant pour le III^e millénaire que pour les périodes ultérieures. Des armatures découpées sur lames, à retouches marginales sur les bords, existent dans les contextes d'influences arteniennes, dont le groupe de Gord (Villes, 1985 : 30 ; Blanchet, 1984 : 62–64). Il ne s'agit cependant jamais d'armatures triangulaires à base concave, mais plutôt de lamelles finement retouchées sur un ou deux bords, parfois uniquement sur l'extrémité distale du support pour en dégager la pointe proprement dite. L'aileron asymétrique de l'armature de la grotte Bibiche lui confère un aspect unique, sorte de pointe danubienne dévoyée.

Une seconde armature de flèche, sans doute un peu plus caractéristique du Seine-Oise-Marne, a été rencontrée dans un contexte singulier : elle était fichée dans une fibula humaine. Du coup, il ne peut être question de mobilier

funéraire. On reviendra plus loin sur la description de ce traumatisme particulier (fig. 16). La pointe est découpée d'une lame. Seuls les bords de la partie agissante sont affectés par une petite retouche bifaciale soignée qui détermine de fines denticulations (fig. 20). L'extrémité distale est manquante, sans doute brisée par l'impact. La présence d'un pédoncule a été déterminée uniquement sur base de radiographies. Selon les prises de vue, on peut éventuellement soupçonner l'existence d'ailerons, mais la chose est loin d'être claire (fig. 18). La trop grande proximité de densité entre l'os en voie de minéralisation et le silex partiellement désilicifié n'a pas permis l'obtention d'images suffisamment discriminantes (Delvaux³, comm. pers.).

Du point de vue des comparaisons, il n'est guère de difficulté à trouver correspondance à ce type de flèche dans la majorité des sites du Néolithique moyen-récent, de Belgique et d'ailleurs (Cauwe, 1988 : 54). Ce type d'artefact est ubiquiste et n'apprend rien sur l'identité culturelle de l'agresseur.

6. GESTION DE L'OSSUAIRE

6.1. Recrutement des morts

6.1.1. Nouveau-nés et vieillards : une sélection indépendante de l'âge

Un minimum de onze personnes ont été inhumées dans la grotte Bibiche. Parmi ces dernières, on compte au moins cinq enfants, les autres restes étant attribuables à de grands adolescents et à des adultes (Toussaint, 1988). Un des enfants est fort jeune et ne devait guère dépasser les 18 mois au moment de son décès. Trois autres individus appartiennent à une catégorie d'âge comprise entre 1 et 5 ans. Le solde de la population accuse des âges au décès variés, montrant une espérance de vie relativement importante. Deux mandibules affichent d'ailleurs quelques alvéoles dentaires complètement résorbés, indiquant la maturité des individus concernés.

Dans toutes les tombes néolithiques fouillées récemment en Belgique, apparaît la même proportion de sujets immatures et de personnes ayant atteint une certaine plénitude. À l'abri Masson, si les enfants dominent la population de l'ossuaire, un seul est mort avant 24 mois, quatre autres ont atteint entre 5 et 8 ans (Dewez

et al., 1986 : 19). Le même phénomène s'observe à la fissure Jacques, où la moitié des défunts sont des enfants, mais ayant tous un minimum de 4 ans (Toussaint, 1988 : 100).

La trop grande fragmentation des os empêche une détermination un tant soit peu précise des âges et des sexes de la population de l'abri de la Sigillée. Pour la même raison, le nombre minimum d'individus est grossièrement estimé à une douzaine, uniquement sur base des talus (Janssens, 1990 : 25). La diaphyse complète d'un petit radius permet cependant de déceler la présence d'un nouveau-né, à tout le moins d'un enfant qui n'a pas atteint le terme des douze premiers mois de son existence. Un autre immature aurait un âge compris entre 2 et 3 ans. À l'autre extrémité de la courbe des âges, on constate des pertes dentaires assez importantes, avec occlusions partielles ou complètes des alvéoles dentaires (Janssens, 1990 : 26).

L'étude de populations agricoles plus récentes révèle que sur 100 naissances, 25 enfants meurent avant douze mois, 25 autres n'atteignent pas le stade de la puberté (Masset, 1993a : 141). En somme, ce n'est guère l'étalement des âges au décès qui pose problème dans les sépultures collectives néolithiques, mais bien la rareté des nouveau-nés. Ces derniers ont-ils eu droit à une sépulture? L'ossuaire de la grotte Bibiche tend à l'attester, mais dans une proportion trop faible.

La probabilité d'une forte mortalité infantile est encore moins décelable dans les autres ossuaires mosans. Il convient pourtant de tempérer cette constatation en rappelant que les publications anciennes font rarement état de la démographie des sépultures. L'accent y était plutôt mis sur la reconnaissance de « races » à partir des crânes complets des adultes (Houzé, 1904b : 394). L'absence de données empêche donc de déterminer la fréquence des inhumations de nouveau-nés.

À Berry-au-Bac, dans l'Aisne, une structure funéraire d'un genre particulier, sans doute contemporaine de la grotte Bibiche, voire un rien plus ancienne⁴, contenait une proportion importante d'enfants, estimée à près de 40 % de la population inhumée (Chambon, 1995 : 77). Mais ce pourcentage comprend un seul nouveau-né, quelques enfants âgés entre un et neuf ans et plusieurs jeunes adolescents. On est donc loin du quota « normal » de périnataux. Il en est de

³ Radiologue au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

⁴ Ly-5846 : 4460 ± 60 B.P. (Chambon, 1995 : 78).

même à la Croix-Saint-Ouen, dans l'Oise, où on ne compte que cinq immatures sur un total de dix-sept individus (Le Goff *et al.*, 1995 : 263). On peut ainsi multiplier les exemples du déficit de nouveau-nés dans les tombes collectives du Néolithique récent (Guy & Masset, 1995 : 118–119).

L'âge au décès de la population de la grotte Bibiche s'inscrit donc dans un schéma maintenant bien connu pour le Néolithique récent. Il en ressort que la sous-représentation relative des sujets immatures traduit une sélection des morts déposés dans les sépulcres. Cependant, l'âge du défunt n'est certainement pas le seul critère pris en compte, auquel cas les ossuaires ne contiendraient sans doute aucun périnatal. Simplement, les populations des sépultures collectives ne forment pas un échantillon représentatif de l'espérance de vie de l'époque. Certains groupes, définis en dehors du seul critère de maturité, reçoivent un traitement particulier devant la mort. S'agit-il de cellules familiales, de castes dirigeantes, ... ? Peu d'indices permettent d'en décider pour le moment, tandis qu'on ne connaît rien du sort des autres défunts, jamais retrouvés dans les sépultures collectives.

6.1.2. Nombre de défunts : là où le volume de la grotte n'a guère d'importance

Les fouilles récentes menées en Belgique à propos des sépultures collectives néolithiques concernaient de petits ossuaires, aménagés dans des cavités au développement limité ou dans des fissures et abris-sous-roche de faibles dimensions. Un nombre assez constant de dix à quinze individus est invariablement reconnu dans ces ensembles funéraires. Si on fait foi des descriptions anciennes, la plupart des ossuaires mosans recelaient entre cinq et quinze individus (Rouge-Leclère, 1971–1972).

Le rassemblement de plus de vingt personnes n'est pourtant pas tout à fait exceptionnel. L. de Pauw reconnut entre 30 et 40 individus au trou Jean Martin à Hastière (Jacques, 1888–1889 : 265). Toujours à Hastière, dans la grotte de la Cave, Houzé a dénombré pas moins de trente corps à l'intérieur de la cavité (Houzé, 1904a : 7). Plus en aval sur le cours mosan, une cinquantaine d'individus auraient été inhumés dans la grotte de Sclaigneaux (Houzé, 1904b : 307). Dans la vallée de la Meuse, affluent de la Meuse en amont de Liège, le nombre de défunts inhumés dans l'abri Sandron pourrait s'élever à une trentaine ou

moins (Frapont, 1897–1898 : 313). Cependant, les descriptions anciennes laissent entrevoir, pour cet abri, l'existence de plusieurs dépôts éventuellement distincts dont on ne peut plus assurer la synchronie. Enfin, pas moins de 25 personnes ont été déposées dans une cavité près de la grotte de la Porte-Aïve à Hotton (Riquet, 1962 : 132–137), score assez similaire à celui observé dans la grotte de la Préalles à Sprimont (vallée de l'Amblève; van den Broeck *et al.*, 1910 : 421).

Apparemment, il n'existe aucune corrélation entre les dimensions des cavités et le nombre d'inhumés. Pourtant, il est évident que les toutes petites grottes ou les fissures ne pouvaient contenir un nombre illimité de cadavres. On pourrait en conclure qu'il y avait, dans certains cas, préméditation quant au nombre de défunts qui seraient à inhumer. Cette hypothèse trouverait une illustration à la fissure Jacques et à l'abri Masson, où l'on a pu déterminer, avec assez bien de précision, qu'il s'agissait de dépôts primaires.

Mais la situation paraît plus complexe. En effet, rien n'autorise à généraliser la notion de dépôt primaire à l'ensemble des tombes. Dans la grotte Bibiche, on le verra plus loin, on serait plutôt devant une situation contraire, auquel cas une limitation du nombre de défunts, par rapport aux dimensions de la cavité n'a guère de sens. Tris d'ossements, réductions de corps et autres manipulations sont suffisamment attestés : le volume des corps n'était pas un embarras pour les Néolithiques. Quels que soient la forme et le développement des grottes, les nécessités rituelles conduisent apparemment à des cas de surpopulation, la petite cavité de la Porte-Aïve en est un bel exemple (de Loë & Rahir, 1908–1909) ou au dépôt d'une quantité raisonnable de corps, ainsi à l'abri Masson (Dewez *et al.*, 1986).

On ne connaît rien du nombre exact de défunts amenés dans la grotte Bibiche : en effet, la salle antérieure fut vidée bien avant le début de l'exploration scientifique du gisement. Le chiffre de onze individus est une estimation minimale. Le volume total de la grotte ne dépasse guère 2 m³, mais les onze individus retrouvés étaient groupés dans le fond de la cavité, dans un espace inférieur à 1 m³. On voit de suite qu'il ne pouvait être question d'additionner simultanément autant de corps complets dans pareille petite niche.

Sans anticiper sur le débat, on peut déjà conclure qu'il fut impossible de déposer dans la grotte Bibiche onze corps entiers dans le même

temps. Reste à comprendre si les défunts étaient amenés dans leur intégrité les uns après les autres — les squelettes des premiers occupants étaient alors bousculés pour faire place aux suivants —, ou si l'entière des dépouilles furent dépecées ailleurs — naturellement ou par actions anthropiques — avant de recevoir une dernière demeure.

Si certains ossuaires mosans ne furent pas utilisés au maximum de leur potentialité et si d'autres, par contre, furent rentabilisés à l'extrême, cela implique probablement un recrutement des morts à l'intérieur de groupes particuliers, certains ayant une pérennité plus importante que d'autres. C'est à ce prix qu'on conçoit l'abandon précoce de quelques sépultures et l'utilisation prolongée d'autres. Le même phénomène s'observe dans les monuments mégalithiques pour lesquels la documentation anthropologique est conservée. Grandeur et complexité des constructions n'induisent en rien le nombre des défunts accumulés à l'intérieur (Masset, 1993a : 134–136).

6.1.3. Hommes et femmes indistinctement

La détermination du sexe d'un squelette reste un exercice empreint d'une profonde incertitude. La démarche est d'autant plus périlleuse à la grotte Bibiche, que les os y possèdent un taux de fragmentation assez élevé (Toussaint, 1988).

Pourtant, il n'y a guère de doute quant au compagnonnage d'hommes et de femmes à l'intérieur des tombes néolithiques. En effet, si on ne peut assurer définitivement le sexe des individus au cas par cas, il n'existe aucun exemple où l'appartenance des occupants à un seul genre soit avérée : le voisinage, à l'intérieur d'une même entité funéraire, de squelettes graciles et robustes relève globalement d'un dimorphisme sexuel.

Rappelons que la population de la grotte Bibiche appartient à une catégorie singulière dont la sélection ne fut opérée exclusivement, ni sur base de l'âge au moment du décès, ni en fonction de la place disponible dans la cavité. Par ailleurs, rien ne permet de croire à un choix de personnes en fonction de leur sexe. Le sentiment d'une sélection provient de la non-représentativité de la courbe des âges au décès — les nouveau-nés et les jeunes enfants sont sous-représentés — et de la non-adéquation du volume de la grotte au nombre de

morts qui y sont entassés. Ces caractéristiques se rencontrent dans la plupart des sépultures collectives néolithiques, tant sous abris naturels que dans les hypogées ou à l'intérieur des chambres mégalithiques. Ainsi est-on bien en peine de dire ce qui détermine le recrutement des morts.

À La Chaussée-Tirancourt, Claude Masset a pu reconnaître des cellules à l'intérieur du monument mégalithique. Les restes anthropologiques de chacune d'elles comportaient des « caractères discrets » qui leur étaient propres. À moins de fécondations consanguines, ces caractères ne peuvent se transmettre de façon linéaire d'une génération à l'autre, chaque procréateur n'apportant à sa descendance qu'une part de son identité génétique. Si l'ensemble d'une population présente un même assortiment de caractères discrets, sans doute faut-il considérer que les conjoints de ce groupe étaient toujours puisés à l'intérieur d'un même autre groupe (Masset, 1993a : 138–139). Des observations similaires ont été faites à Niederbösa, en Thuringe, dans une *Totenhütte* (Feustel & Ullrich, 1965).

On tient là un élément de réponse, qu'il serait toutefois péremptoire de généraliser à toutes les tombes collectives. Cela montre à tout le moins, qu'il est des choix difficiles à percevoir dans le recrutement des morts néolithiques. Il n'y a d'ailleurs aucune raison objective pour affirmer la singularité du critère de sélection. L'éclectisme de la population des tombes échappe à toutes corrélations unilatérales avec l'âge, le sexe ou la place disponible dans le caveau. Hiérarchie sociale, lignages, ancestralisation de certains morts, ... ?, on ne sait pour le moment.

6.2. Déconnexions et dispersions

La répartition spatiale des os à l'intérieur de la grotte Bibiche est apparemment aléatoire (fig. 10). En première analyse, il serait assez légitime de classer cette sépulture dans la catégorie des tombes secondaires ou d'admettre une forte pression taphonomique qui a altéré le dépôt. Les exemples de la fissure Jacques et de l'abri Masson valent cependant qu'on s'intéresse d'un peu plus près à la dispersion des vestiges anthropologiques (Toussaint, 1991).

6.2.1. Preuve indirecte de la manipulation des corps

La répartition des ossements s'articule selon deux entités distinctes. Au centre de la cavité,

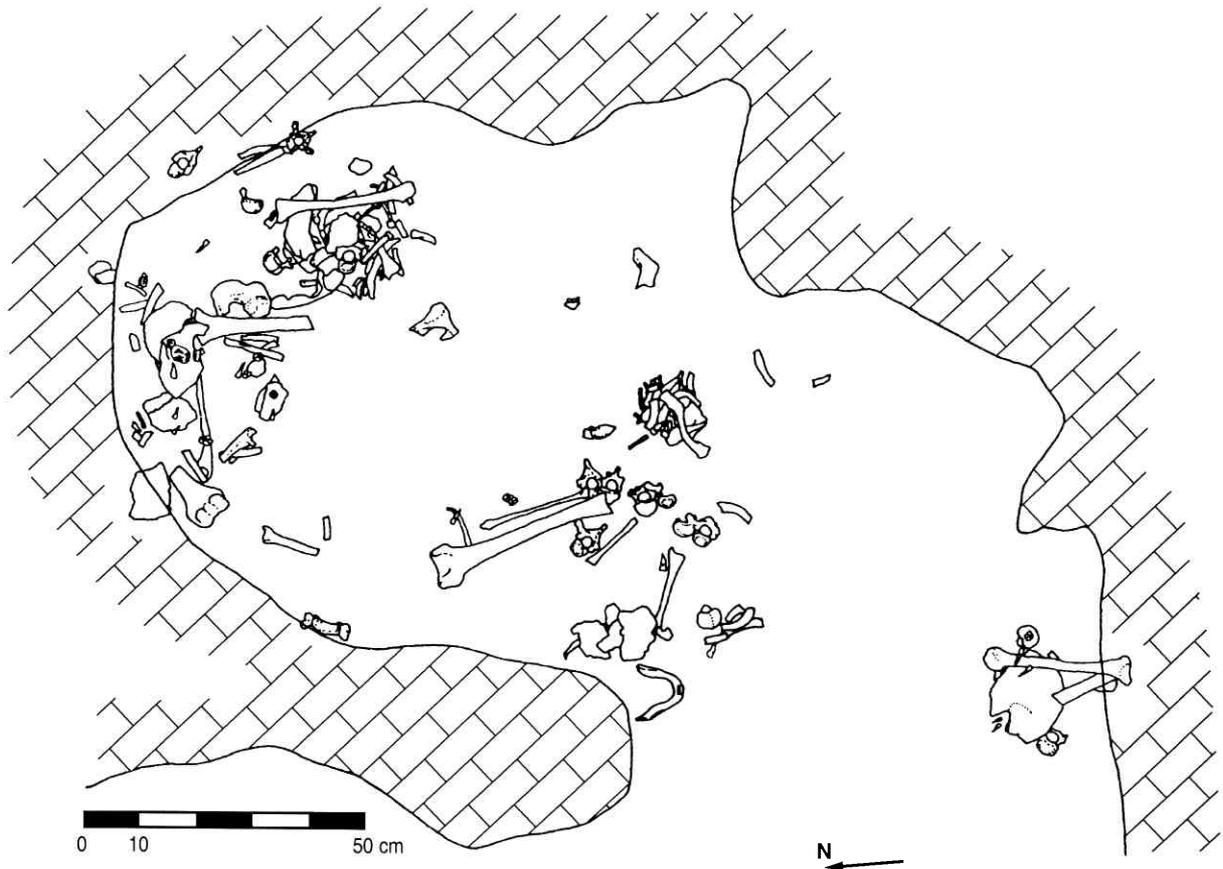


Fig. 10 — Plan de répartition des vestiges anthropologiques (dessin Olivier Huysman).

une petite banquette naturelle, sorte de conglomérat lithique au ciment très résistant, a servi au dépôt d'un certain nombre d'ossements (fig. 5). Juste en arrière de cette zone, la paroi de la grotte se referme fortement pour ne plus laisser qu'un petit hublot de quelques centimètres de diamètre qui mène au diverticule vertical du fond. Lors de la fouille, la roche dut être attaquée au moyen d'un burin à percussion pour atteindre ce réduit. Pourtant, comme il a déjà été signalé, la majeure partie de la collection anthropologique fut découverte à cet endroit.

Face à la configuration des lieux, d'emblée une conclusion s'impose : le diverticule vertical ne reçut certainement aucun corps entier. L'étroit passage qui le sépare du reste de la grotte permettait tout au plus d'y glisser des corps découpés ou des squelettes démantibulés. Par ailleurs, comme cela a déjà été dit, onze corps entiers ne pouvaient tenir dans le secteur funéraire de la grotte. Il y a donc eu manipulation des corps.

6.2.2. Coulée stalagmitique

La topographie de la grotte a induit un autre phénomène : les os présents sur la « banquette » étaient emballés dans une croûte calcique assez épaisse, tandis que les vestiges du diverticule n'étaient que partiellement enserrés dans ce sol cristallisé. Le plancher était déjà en cours de formation au moment de l'usage funéraire de la grotte, en témoignent les strates stalagmitiques sous les ossements. Partant du fait que la fin de la formation stalagmitique remonte à l'Atlantique (Léotard *et al.*, 1988), on peut considérer qu'il fallut peu de temps pour « saisir » les fragments de squelettes dans la position où ils furent retrouvés, encore que ce laps de temps ne soit guère déterminable avec précision. Pourtant, la collection est terriblement partielle : peu d'os complets sont au nombre des découvertes et il n'existe plus aucune connexion anatomique. Ces éléments plaident pour un ossuaire *sensu stricto*, c'est-à-dire pour une sépulture secondaire.

En avant du diverticule vertical, le fantôme d'un squelette apparaissait encore, la tête au Nord, les pieds au Sud. En effet, cinq fragments



Fig. 11 — Plan de répartition des squelettes crâniens (dessin ULG).

crâniens et une mandibule semblent répondre à un os iliaque, quelques os longs, une rotule et des éléments tarsiens (fig. 11–15). Mais la fragmentation trop importante de ces vestiges empêche de les assigner avec certitude à un seul individu, tandis qu'il est impossible de rejeter l'hypothèse contraire. On reste donc devant une impression de sépulture secondaire qui, éventuellement, se serait vue assortie d'au moins un dépôt primaire.

6.2.3. Effet de pente dans le diverticule vertical

Selon un axe sud-ouest–nord-est, le diverticule vertical accuse un fruit assez appréciable. Plus de la moitié des os qu'il contenait se trouvaient assez naturellement concentrés en bas de la pente. Pourtant, nombre d'entre eux sont restés accrochés plus haut. Doit-on voir dans la bipartition des vestiges le long du talus un effet de pente ou une action anthropique ?

Le poids des artefacts ne peut justifier à lui seul la disparité de leur dispersion. Des os longs relativement complets sont encore présents au centre du diverticule (fig. 14). En outre, le bras

tendu d'un vivant pouvait encore atteindre les os installés vers le haut de la pente, tandis que les vestiges du fond n'étaient plus accessibles. Enfin, on se rappellera la stratification des fragments osseux dans le fond du diverticule qui atteste la non-simultanéité de leur dépôt. L'étagement sur la pente et la stratification suggèrent des rejets volontaires. Certaines pièces auraient été déposées à bout de bras par-delà la petite lucarne, puis repoussées plus loin encore, sous l'effet conjugué de la pente et de l'apport de nouveaux ossements. Mais seules des liaisons anatomiques seraient pertinentes pour cautionner cette supposition. On se retrouve de nouveau confronté à la mauvaise préservation de la collection anthropologique qui a oblitéré ce genre de liaisons.

6.2.4. Dynamique de la sépulture

La complexité de l'étude de la répartition des squelettes dans les ossuaires néolithiques tient en plusieurs points. Bien souvent, les vestiges sont retrouvés proches de la surface, ce qui augure de perturbations taphonomiques

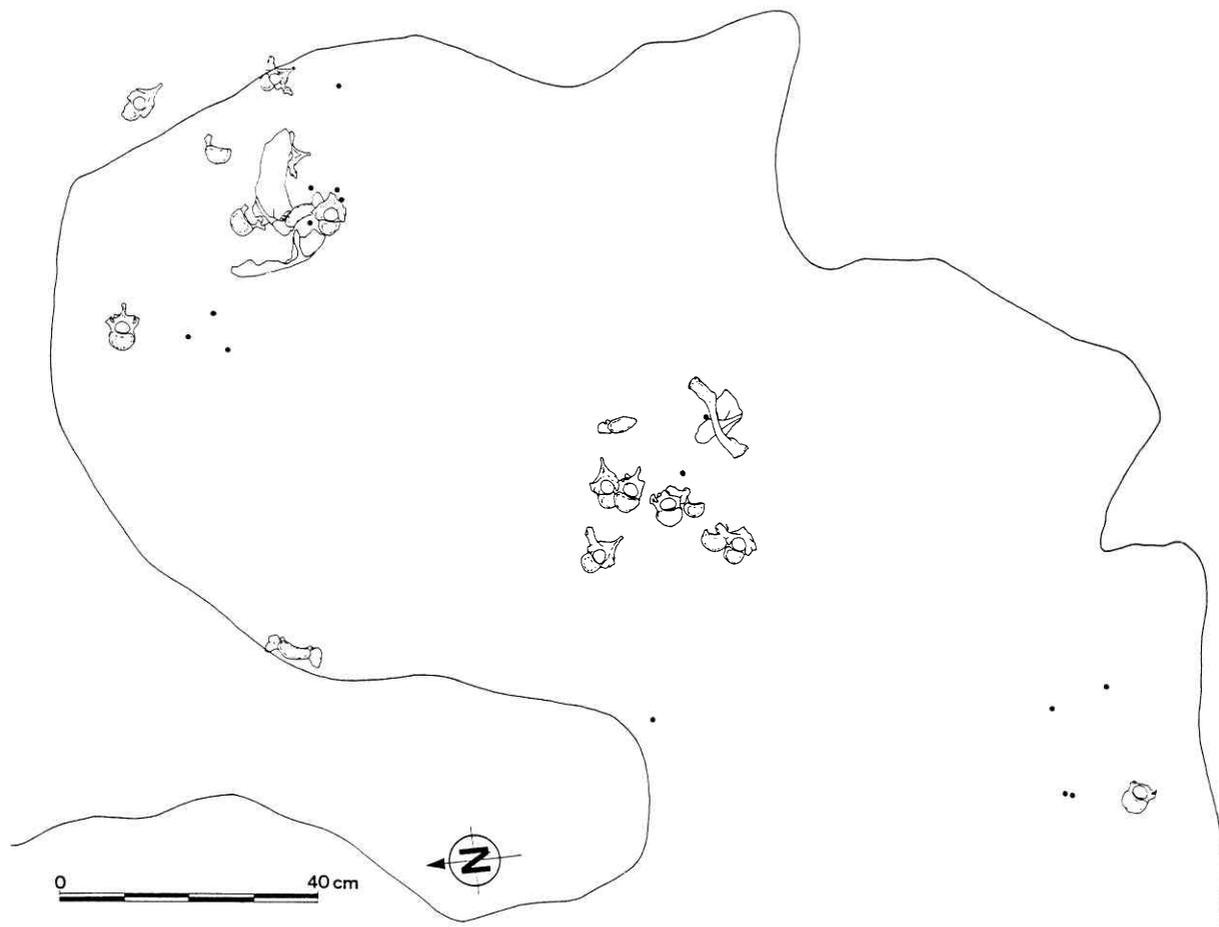


Fig. 12 — Plan de répartition des rachis et des ceintures scapulaires (dessin ULG).

importantes. D'ailleurs, la quantification de l'état de conservation de la collection de la grotte Bibiche, réalisée par Michel Toussaint (1988), montre à quel point cette donnée peut avoir un impact important. Par ailleurs, les ossuaires apparaissent figés au moment de la fouille. Or, il semble qu'on soit seulement en présence de l'ultime étape d'une dynamique. On aurait bien tort de vouloir limiter l'étude archéologique à la seule reconstitution de l'«état originel» des tombes, occulté par un voile taphonomique plus ou moins épais selon les cas.

La cinétique de la grotte Bibiche transparait à plusieurs niveaux. Les corps ont été manipulés, sans que l'on sache cependant s'ils le furent avant leur introduction dans la grotte ou en même temps que celle-ci. La stratification des os dans le diverticule vertical semble relever d'un même processus de manipulation des corps. Ici, on s'appuie sur plusieurs faits. La petite ouverture de ce dernier réceptacle n'autorisait guère une aspiration strictement naturelle d'autant d'ossements. Il en va, en partie au moins, de gestes volontaires. Cette

impression est renforcée par le colmatage des os sous une épaisse coulée calcique, juste en amont de l'accès vers le secteur le plus profond de la cavité. L'arrêt de toutes percolations vers le bas est ici avéré pour une époque déjà ancienne. Enfin, la distribution peu naturelle des vestiges le long de la pente du diverticule achève d'accréditer l'intentionnalité de leur présence à cet endroit.

Il n'est pas impossible que les fossoyeurs néolithiques aient cumulé deux stades de manipulation sur les morts de la grotte Bibiche. Le premier concerne l'apport de dépouilles déjà décharnées ou leur démembrement sur place, conditions qui semblent inéluctables pour pouvoir additionner autant de corps dans une si petite cavité. Le second est celui du refoulement d'une partie des os dans l'extrémité la plus profonde de la grotte. Ces deux opérations ne sont certainement pas strictement synchrones, la stratification des os dans le diverticule vertical l'atteste.

La fragmentation trop importante de la collection empêche de statuer sur l'éventuel apport



Fig. 13 — Plan de répartition des cages thoraciques (dessin ULG).

de corps entiers dans la grotte, avant de les manipuler. Mais, sans doute, le classement typologique « sépulture primaire / sépulture secondaire » n'est-il pas fondamental dans ce cas-ci. Au mieux, sa détermination permettrait-elle de raffiner la connaissance de la succession des gestes imprimés aux morts : furent-ils dépecés avant ou après leur mise au tombeau et l'ont-ils été de façon naturelle ou par l'application d'un traitement propre à en abrégier le processus ? Au demeurant, les squelettes ont « bougé » dans la grotte Bibiche, et pas seulement du fait des animaux fouisseurs.

6.3. Traces fugaces de traitements particuliers ?

6.3.1. Lit de fougères ?

Les analyses palynologiques ont montré la présence importante de spores de fougères dans le plancher stalagmitique qui contenait les ossements. On peut expliquer ce phénomène, soit par la présence d'un bouquet à proximité immédiate de l'approvisionnement en eau de la

grotte, ce qui est hautement probable, soit par un geste anthropique, éventuellement à des fins funéraires.

Dans une sépulture individuelle du groupe de Blicquy-Villeneuve-Saint-Germain, à Darion en Hesbaye liégeoise, un lit de fougères a été détecté sous le fantôme du squelette (Cahen *et al.*, 1993 : 30). Ici, l'étude palynologique comparée de plusieurs fosses de l'installation domestique mitoyenne atteste l'apport anthropique de fougères dans la sépulture. À l'opposé, leur présence importante dans tout le plancher stalagmitique de la grotte Bibiche, depuis sa base, dont la formation est antérieure à la sépulture, jusqu'au sommet, soit après l'utilisation funéraire de la cavité, semble renvoyer l'explication à un phénomène naturel indépendant d'activités humaines.

6.3.2. Éloignement des cultures céréalières

La dispersion peu prononcée des pollens de céréales a été observée sur des échantillons modernes. On en déduit qu'il faut être à proximité immédiate d'un champ de céréales

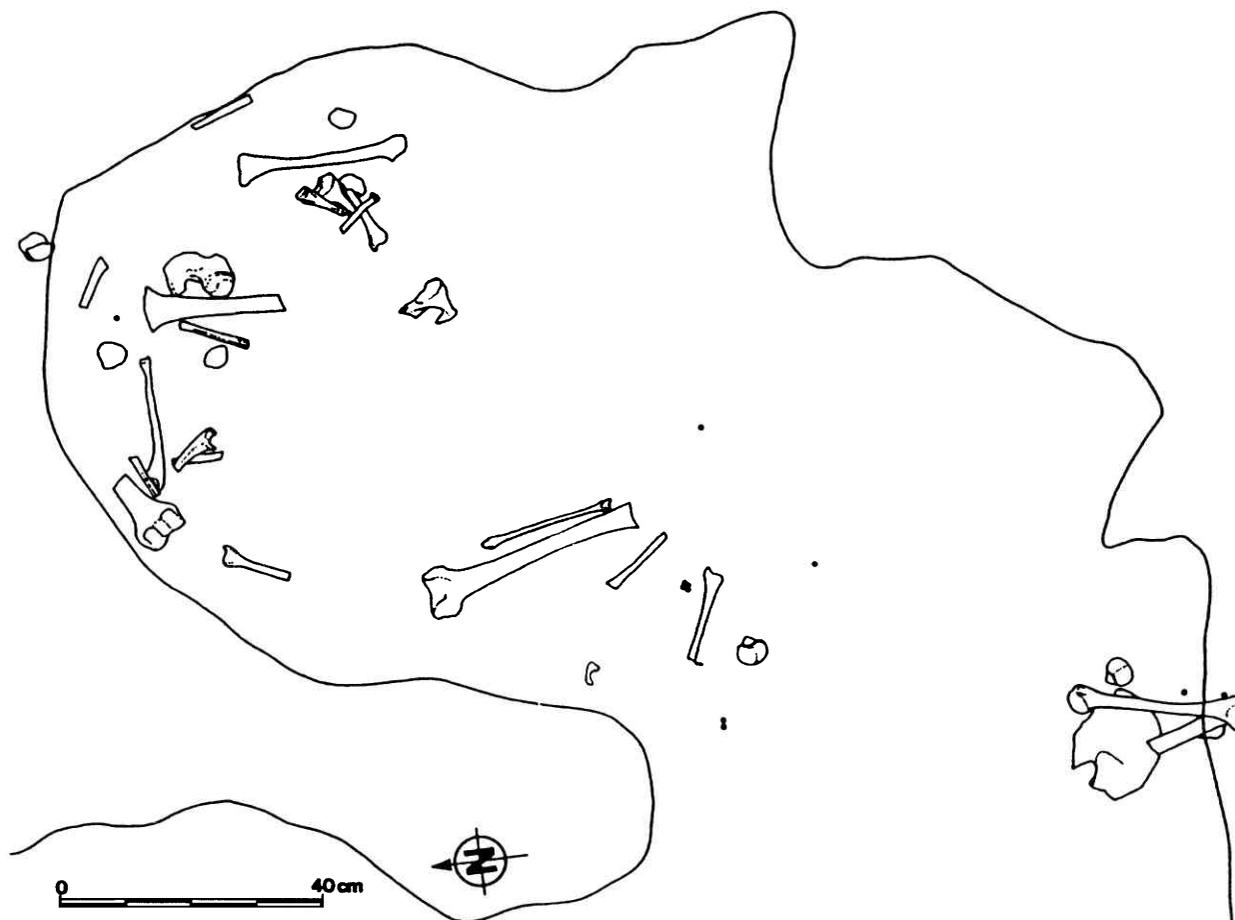


Fig. 14 — Plan de répartition des os longs (dessin ULG).

pour en observer un score supérieur à 5 % dans les spectres polliniques (Bastin, 1964). Or, à la grotte Bibiche, les céréales atteignent à peine 0,4 % dans un des échantillons et sont totalement absentes des autres prélèvements. On peut donc estimer qu'il n'y avait aucune culture dans le voisinage de la tombe.

Sur le site de La Chaise à Malherbes, dans le Loiret, une tombe « cerny » sous dalle mégalithique présente la même particularité (Firmin, 1991). Là, on peut observer un abandon des cultures céréalières dès l'installation de la tombe. Faut-il interpréter ce fait comme la volonté de ne point mélanger le vivant au monde des morts ? Les travaux de Gérard Firmin tendent plutôt à montrer un éloignement progressif des cultures, sans rupture nette avec le moment de l'érection du monument.

Est-ce la situation particulière de la grotte Bibiche, à flanc de falaise, qui induit assez naturellement son éloignement des zones cultivées ? Il est en effet difficile d'imaginer des cultures céréalières sur la pelouse calcaire qui surmonte immédiatement la cavité. On ne peut donc, dans

l'état actuel de la documentation, conclure à une liaison entre la rareté des pollens de céréales et le rituel. La question reste ouverte, qui attendra de nouvelles études sur d'autres gisements.

L'analyse de la microfaune et de la malacofaune recueillies en stricte association avec la couche ossifère de l'abri Masson montre que cette sépulture était également cernée d'un couvert forestier et éloignée des cultures céréalières (Dewez *et al.*, 1986 : 8). Mais l'anfractuosité se trouve dans un petit vallon que l'encaissement rend impropre à une exploitation agricole. On reste sur l'impression que l'éloignement des sépultures par rapport aux activités agricoles découle en grande partie du choix de cavités naturelles pour déposer les morts.

Les études palynologiques concernant les sépultures préhistoriques sont assez rares. Pourtant, on connaît les résultats fort intéressants de pareille analyse à propos d'une des tombes néandertaliennes de Shanidar, au Proche-Orient (Leroi-Gourhan, 1968). On a pu y déterminer la présence d'une litière sous les squelettes, composée de plantes en fleurs, dont la plupart



Fig. 15 — Plan de répartition des os des mains et des pieds (dessin ULG).

étaient de couleur bleue ou jaune. Outre une meilleure vision de l'aménagement de la tombe, l'étude d'Arlette Leroi-Gourhan a permis de situer les inhumations de Shanidar IV entre fin mai et début juillet, il y a près de 50 000 ans !

Mais il faut reconnaître que les conditions requises pour un bon échantillonnage sont rares dans les sépultures collectives. Seuls les monuments qui furent le théâtre d'une condamnation ou d'une fermeture hermétique dès le Néolithique seraient éventuellement vierges de toutes contaminations par des pluies polliniques plus récentes.

7. UNE TRACE EXCEPTIONNELLE DE TRAUMATISME

Une fibula humaine de la grotte Bibiche portait un traumatisme pour le moins particulier. Une pointe de flèche en silex l'avait blessé et se trouvait encore à son contact, emballée dans une exostose osseuse (fig. 16). Cette fibula adulte a été exhumée dans le diverticule vertical, tout au fond de la grotte.

7.1. Description de l'accident

Placé à l'extrémité proximale de la fibula, la blessure est consécutive au tir d'une flèche qui a atteint la base du genou gauche. La victime était face à son agresseur et occupait éventuellement une position surélevée par rapport à celui-ci.

L'hypertrophie de l'os autour de la pointe en silex exprime la guérison de la blessure. En effet, il fallut certainement plusieurs mois pour que se produise cette excroissance osseuse qui a permis de garder l'association entre la pièce lithique et l'os blessé. Le temps réel entre la mort de la victime et sa blessure n'est pas déterminable, mais il apparaît clairement que la blessure n'est pas à l'origine du décès, auquel cas des traces d'infection seraient apparentes (ostéolyse par exemple ; Lemaire⁵, comm. pers.).

Reconstitué dans le détail, on peut décrire le destin particulier de l'homme blessé (masculin générique ; on ne peut, en effet, déterminer le sexe de la victime). La flèche n'a pas pénétré

⁵ Professeur à l'Université de l'État à Liège, Service de chirurgie de l'appareil locomoteur.

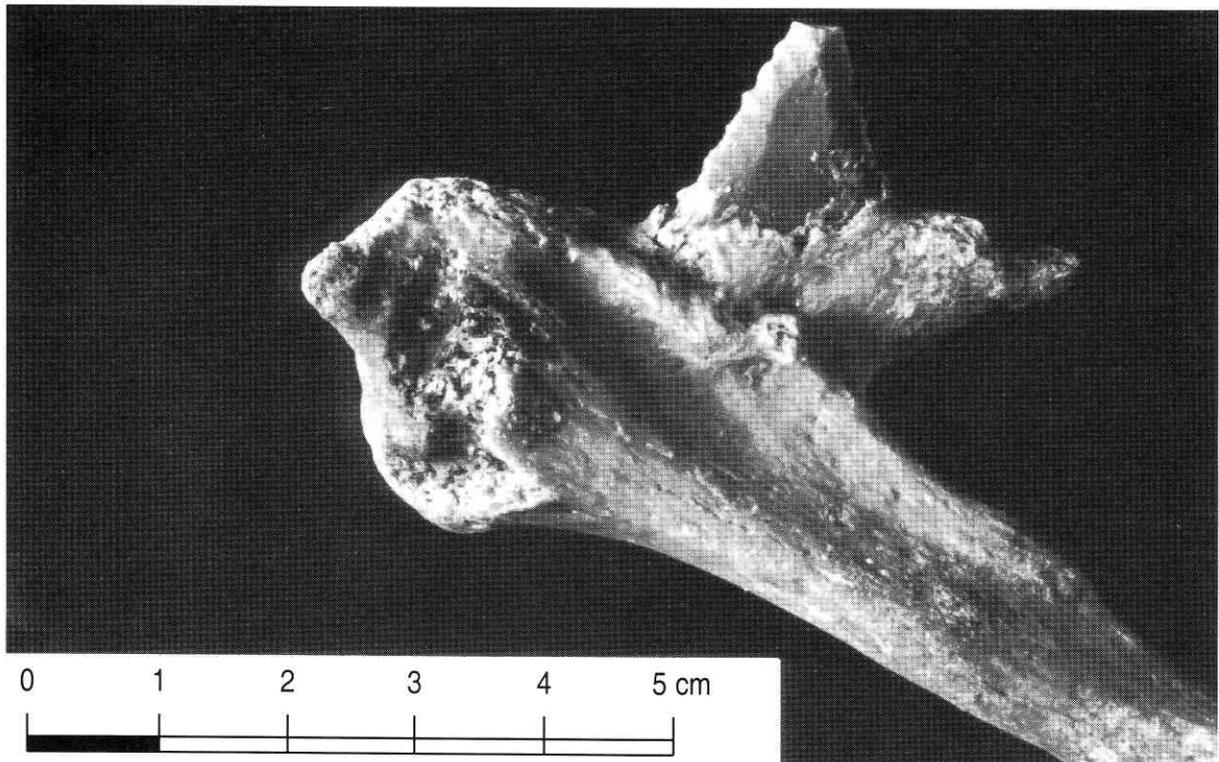


Fig. 16 — Fibula humaine blessée par une pointe en silex (photos Yves Hanlet).

l'os, se contentant de l'effleurer en le blessant légèrement sur son bord interne par l'ouverture d'une brèche dans le col de la fibula. Ce contact fut cependant suffisamment rude pour stopper la course du projectile. Pour preuve, les radiographies classiques ou les prises de vue par scanner ne montrent aucune perforation, ni blessure, en amont de l'implantation actuelle de la flèche (fig. 17–19). Mais l'excroissance osseuse témoigne néanmoins d'une blessure, au moins superficielle de la fibula.

Par ailleurs, l'exostose ne s'est pas développée uniquement autour de l'armature en pierre (fig. 18 et 20). Son déploiement en épine est sans doute tributaire des insertions musculaires sur la face postérieure de la jambe (Coupez⁶, comm. pers.). Le déplacement du projectile dans un axe qui n'est celui de sa trajectoire, serait consécutif au travail des muscles de la jambe, tous placés en arrière (fig. 20).

Interrogé sur les conséquences de l'incrustation du corps étranger dans le membre, le professeur Lemaire⁷ a indiqué l'éventuelle atteinte du nerf sciatique poplité latéral (nerf fibulaire), de



Fig. 17 — Radiographie classique de la blessure, coupe longitudinale. La pointe de flèche est entièrement emballée dans l'exostose et non dans l'os proprement dit. (La prise de vue a été réalisée au service de radiographie du Centre Hospitalier Universitaire de Liège par le Docteur Delhalle.)

l'artère tibiale antérieure et de l'artère péronière. Le sectionnement des deux artères n'entraîne pas nécessairement de traumatismes graves. Par contre, une blessure portée au nerf fibulaire dut

⁶ Médecin généraliste à Bruxelles.

⁷ Service de chirurgie de l'appareil locomoteur, Université de l'État à Liège.



Fig. 18 — Radiographie au scanner de la fibula blessée, coupe longitudinale. La pointe de flèche apparaît en léger contraste dans son logement osseux. Elle est triangulaire et possède apparemment un pédoncule court (prise de vue réalisée au service de radiographie du Centre Hospitalier Universitaire de Liège par le Docteur Delvaux).



Fig. 19 — Radiographie au scanner de la fibula blessée, coupe latérale. L'image donne l'impression que la pointe en silex a traversé l'os de part en part. La formation d'une exostose osseuse serait pourtant seule responsable du glissement de la flèche dans un axe qui ne fut pas celui de sa trajectoire (prise de vue réalisée au service de radiographie du Centre Hospitalier Universitaire de Liège par le Docteur Delvaux).

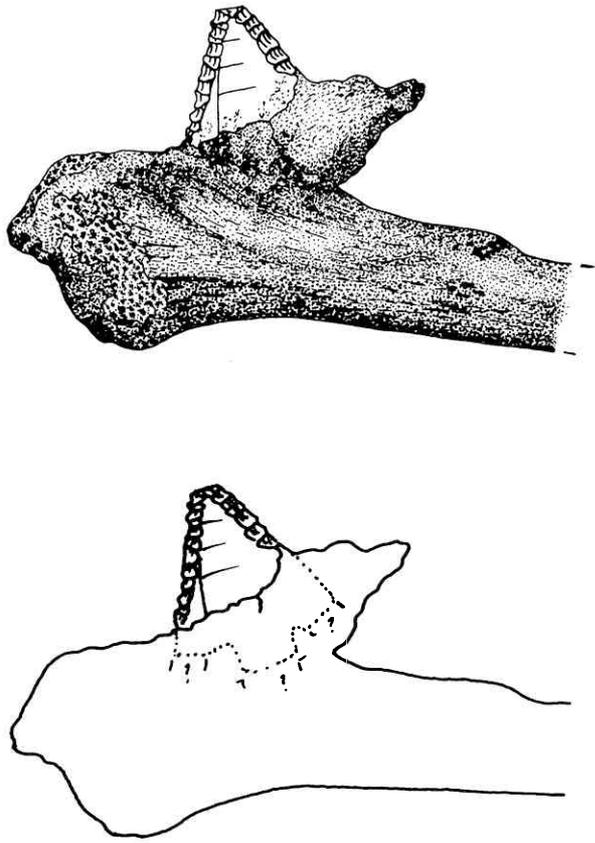


Fig. 20 — Reconstitution de la forme et de la position de la flèche dans l'os (dessin ULG).

engendrer des troubles de locomotion, essentiellement la paralysie de l'extension du pied (step-page en neurologie)⁸. Au registre des anecdotes, on peut donc signaler que dans la première moitié du III^e millénaire, un personnage des environs de Freÿr se déplaçait avec une certaine gêne, devant se déhancher pour ramener sa jambe gauche vers l'avant.

7.2. La guerre au Néolithique ?

En 1880, le baron de Baye rapporta plusieurs cas néolithiques de blessures par pointes de flèche, ayant toutes entraîné la mort, s'agissant de projectiles fichés dans des vertèbres, sans cicatrisation osseuse par la suite (fig. 21). Ainsi, dans la vallée du Petit-Morin, au lieu-dit *La pierre Michelot*, une vertèbre d'un rachis en connexion était assortie d'une armature à tranchant transversal profondément incrustée dans l'os (de Baye, 1880 : 255). Amateur de ce genre de documents, qui appuyait sa thèse de la réelle efficacité des armatures en pierre, le baron révéla encore les exemples de Coizard

et de Villevenard (de Baye, 1880 : 290–291). Dans une autre grotte sépulcrale, à Oyes, c'est un humérus humain qui est blessé d'une flèche appointie. Ici, comme à la grotte Bibiche, des traces de réparations osseuses attestent la survie du patient (de Baye, 1880 : 283). L'ensemble de ces documents datent du Néolithique récent. On est à la même époque que la grotte Bibiche et dans une région peu éloignée du cours namurois de la Meuse — tous les exemples du baron de Baye ont été puisés dans ses propres recherches menées dans la Marne.

Une nouvelle pièce est à verser au dossier des violences néolithiques. Un os coxal, découvert en 1865 par Édouard Dupont au trou Rosette à Furfooz (à 5 km à peine de la grotte Bibiche) et réexaminé récemment, contenait un fragment de pointe de flèche pédonculée en silex (fig. 22; Polet *et al.*, 1995). Une fois encore, la mort de l'individu n'est pas consécutive à l'impact de l'armature, une cicatrisation partielle l'atteste. Le contexte est en tout point comparable à celui de la grotte Bibiche : l'os coxal faisait partie d'une collection anthropologique d'au moins 15 individus issue d'une sépulture collective (Polet *et al.*, 1995 : 105); une datation radiocarbone attribue le dépôt des corps à la première moitié du III^e millénaire (tableau 3).

La faible récurrence de ce type de documents ne permet évidemment pas de conclure à des heurts fréquents en cette première moitié du III^e millénaire. Les sépultures concernées par ces découvertes contenaient à chaque fois plusieurs individus, sans doute décédés de mort naturelle pour la grande majorité d'entre eux. Les hypertrophies osseuses de l'humérus d'Oyes, de la fibula de Freÿr et de l'os coxal de Furfooz indiquent d'ailleurs des guérisons.

Guerres et violences sont difficiles à repérer pour la Préhistoire ancienne, d'autant que les documents qui pourraient s'y rapporter sont tous extraits de contextes funéraires. Les tombes concernées appartiennent autant au Mésolithique qu'au Néolithique ancien ou, comme on vient de le voir, au Néolithique récent. Si la fréquence des blessures et des meurtres est plus grande dans les siècles qui précèdent la première métallurgie qu'à l'époque des chasseurs, on se rappellera que les tombes et le matériel anthropologique se rapportant au Néolithique sont plus abondants également, mais dans des proportions plus importantes encore. Statistiquement, les chiffres absolus ne présentent donc guère d'intérêt.

⁸ Communication d'Henri Duday (CNRS).

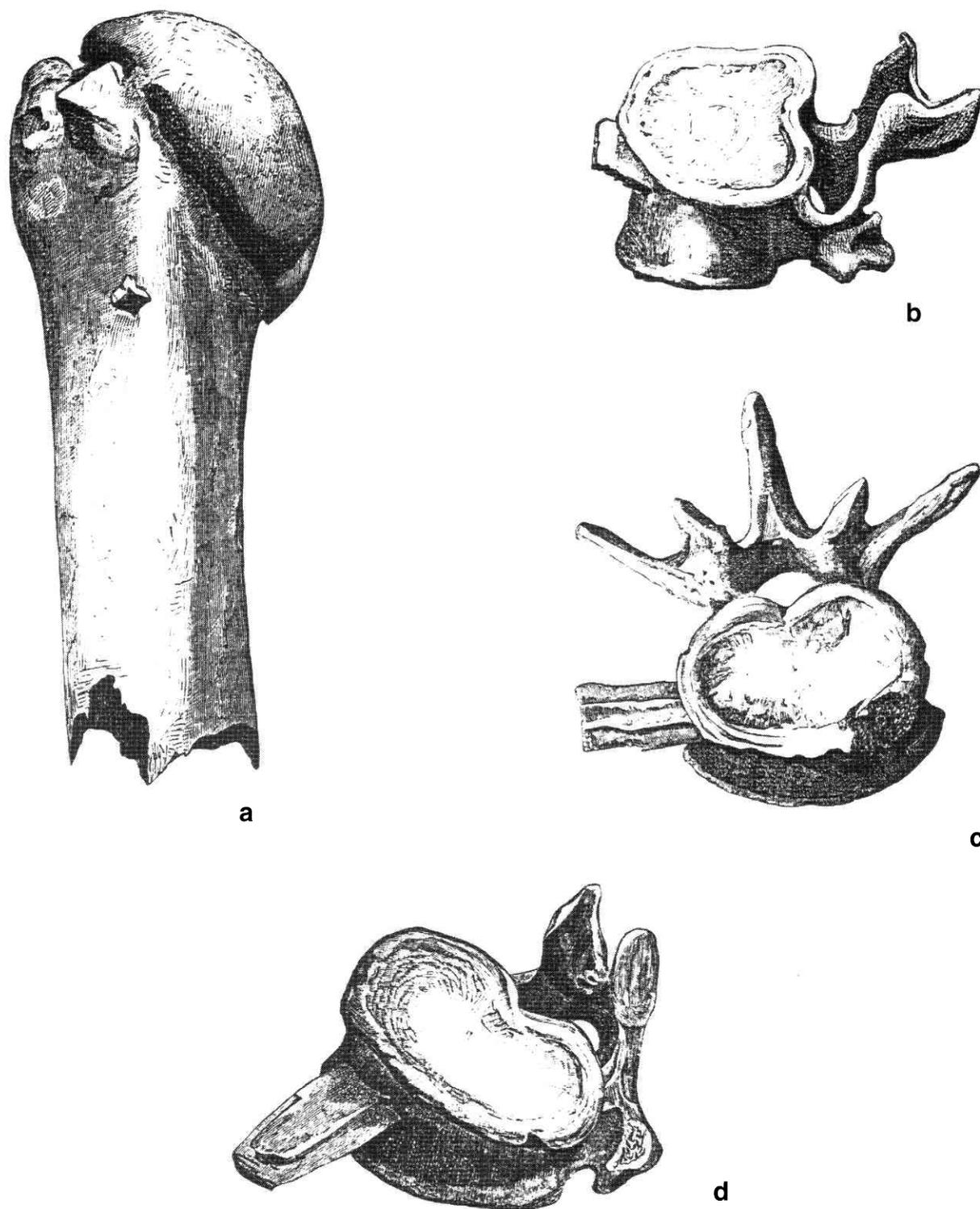


Fig. 21 — Os percés par des armatures en silex, Néolithique récent de la Marne (a : Oyes; b : La pierre Michelot; c : Coizard; d : Villenard; d'après de Baye, 1880 : 255, 284, 291-292).

Pour le Mésolithique, on évoquera une vertèbre percée d'un trait en silex, exhumée de la nécropole de Téviac en Bretagne (Péquart, 1931) ou l'individu tué par un projectile en os découvert dans une tombe de Vedbæk-Bolbaner (Brinch-Petersen, 1990). Récemment,

un nouvel examen des 34 crânes mésolithiques déposés dans deux fosses de la grotte d'Ofnet, en Bavière, a permis de déterminer que six d'entre eux portaient encore les séquelles de coups portés par un objet contondant (fig. 23; Orschiedt, 1998). Par ailleurs, les 34 crânes

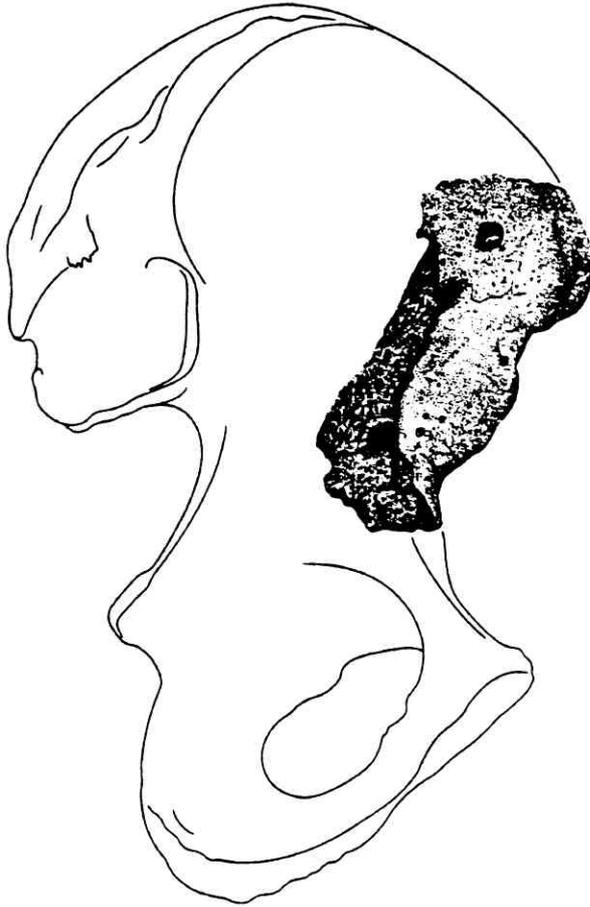


Fig. 22 — Os coxal blessé par une pointe en silex, Néolithique récent, trou Rosette à Furfooz, prov. de Namur, Belgique (d'après Polet *et al.*, 1995 : 106).

en question ont tous été séparés de leur corps respectif par décapitations, celles-ci étant intervenues avant ou après la mort. Ofnet n'est pourtant pas un simple charnier. Parure et saupoudrage d'ocre sur les crânes indiquent une histoire compliquée, où la violence est mêlée de considérations rituelles. Une situation tout à fait comparable a été rencontrée à Hohlenstein-Stadel, également en Bavière (Orschiedt, 1998), à la différence que ce second dépôt ne comprenait que trois crânes. Ici encore, violence, parure et aménagement d'une tombe vont de pair. Il pourrait éventuellement s'agir de meurtres rituels.

Pour le Néolithique ancien, l'exemple le plus fameux est celui de Talheim (Baden-Württemberg) où un véritable massacre fit une trentaine de victimes (fig. 24; Wahl & König, 1987). Une majorité des crânes retrouvés dans ce charnier portent les stigmates de coup d'herminette et deux individus au moins furent abattus par des flèches. La présence conjointe d'hommes, de femmes et d'enfants dans la

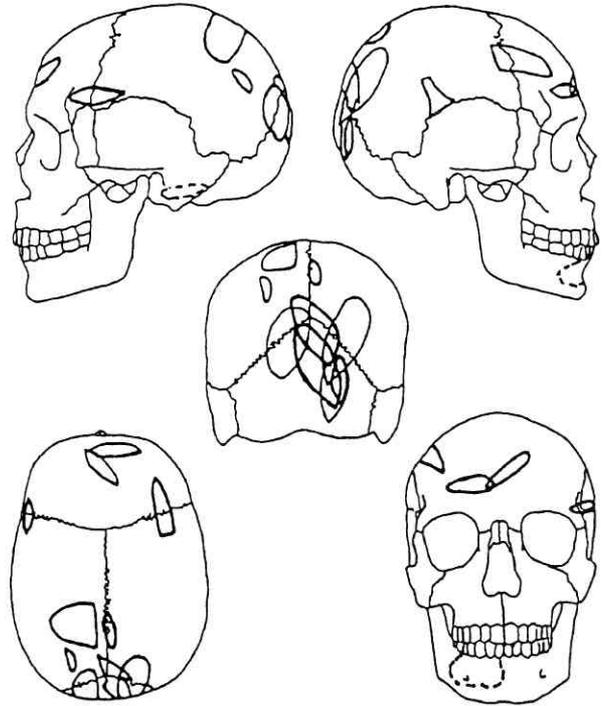


Fig. 23 — Localisation des points d'impact d'un objet contondant, sur un crâne découvert dans la grotte d'Ofnet en Bavière (d'après Orschiedt, 1998 : 154).

fosse de Talheim et la simultanéité de tous les décès semblent ressortir à une élimination délibérée d'une communauté villageoise. On sait par ailleurs que les victimes entretenaient très probablement des liens de parenté entre elles (Alt, 1995 : 19). D'autres sites sont encore connus, en Europe centrale, qui attestent une violence sporadique au Néolithique ancien. À Scheltz, en Basse Autriche, ce ne sont pas moins de 67 individus assassinés qui ont été abandonnés aux portes d'un village, sans même être enfouis dans une fosse commune (Windl, 1994; Jeunesse, 1997 : 51).

La liste des cas de violence est beaucoup plus longue pour le Néolithique récent (de Baye, 1880; Bégouën & Vallois, 1932). Peu de régions sont épargnées : Jean Zammit a entrepris, il y a quelques années déjà, un recensement des traumatismes de ce genre pour le Midi de la France (Zammit, 1991). Un inventaire similaire a été dressé pour la péninsule Ibérique, qui montre la fréquence, toute relative cependant, de flèches enserrées dans des os humains (Etxeberria & Vegas, 1992). Sans vouloir prétendre à la moindre exhaustivité en ce domaine, on signalera encore quelques cas de violence à Auzay, en Vendée (Birocheau *et al.*, 1999). Ce site du Néolithique récent recelait trois tombes

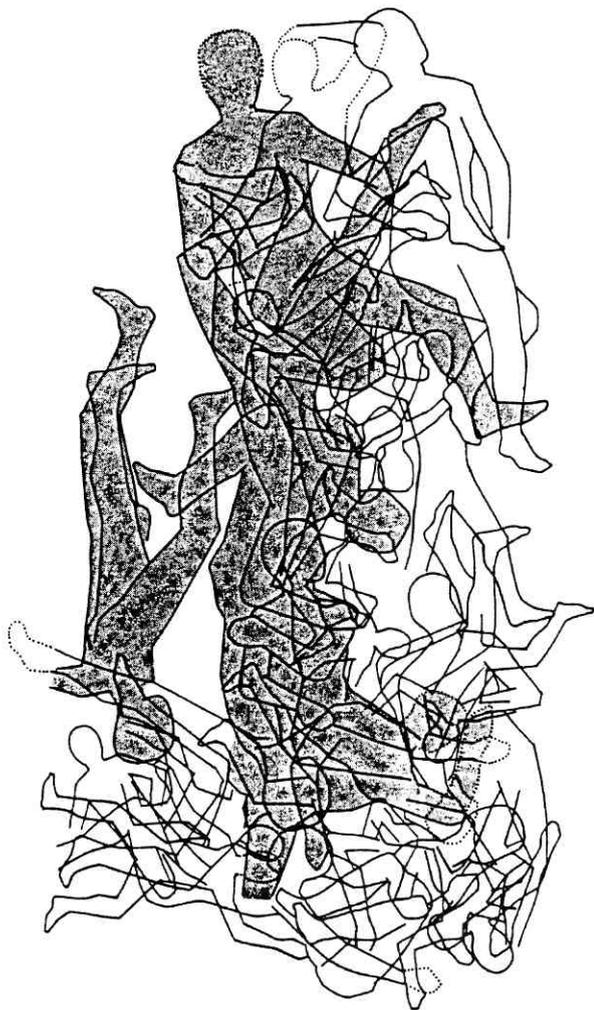


Fig. 24 — Plan du charnier de Talheim, Baden-Württemberg (d'après Wahl et Köning, 1987).

contenant chacune deux individus. Dans deux de ces sépultures, les crânes portent encore les stigmates de coups mortels. Les inhumés du dernier caveau, frappés de la même façon, ont également été blessés à mort par des flèche tranchantes qui ont terminé leur course soit dans la cage thoracique, soit dans le bas de la colonne cervicale (Birocheau, 1987–1988 ; Birocheau *et al.*, 1999).

Bien des explications, qui ne se résument pas au simple binôme « guerre / accident de chasse », seraient à développer pour comprendre les raisons de ces violences. En Éthiopie, les Konsos, au Sud du lac Chamo, érigent une sorte de totem représentant l'ancêtre. De part et d'autre de celui-ci sont disposées de plus petites statuettes qui figurent les ennemis qu'il a tués, ce qui renforce sa puissance (Joussaume : 94). On peut multiplier les exemples de l'intérêt qu'il y a, pour beaucoup de populations, à tuer pour

garantir force ou pouvoir. Les morts violentes des ossuaires représentent-elles à coup sûr des accidents ou est-ce l'âme de congénères qui était visée par certains pour se l'approprier ?

On se rappellera aussi que la communauté des morts contenue dans une sépulture collective répond à certains critères de sélection, dont la nature nous échappe cependant. À partir du moment où ils appartiennent de plein droit à cette communauté, certains vivants ne seraient-ils pas appelés à la rejoindre, de gré ou de force, avant le terme naturel de leur existence ? L'hypothèse vaut éventuellement pour ceux qui sont décédés des suites de leur blessure, mais certainement pas pour les blessés du trou Rosette, de la grotte Bibiche ou de la grotte d'Oyes.

Comme on le voit, les hypothèses sont nombreuses et aucune ne peut emporter l'adhésion. Au crédit des accidents ou des légers heurts entre groupes, on notera la rareté des documents : des milliers de squelettes néolithiques sont connus, dont seuls quelques dizaines portent des traces de violence. Pourtant, lors d'un réexamen de la collection anthropologique du trou du Frontal à Furfooz, le Docteur Janssens tire quelques arguments de l'état pathologique de plusieurs squelettes pour souligner la probable violence des « Néolithiques de la Meuse » (Janssens, 1963).

À l'appui de meurtres rituels, on se souviendra de la dichotomie observée par certains dans la répartition du mobilier funéraire : les armatures de flèches sont parfois retrouvées sous les squelettes, comme si ces derniers les avaient contenues, tandis que haches polies et autres céramiques sont placées autour des corps à la manière d'offrandes (de Baye, 1880 : 257). Ce fait n'a pourtant été que très rarement observé et on ne sait le crédit à prêter aux propos du baron de Baye.

On évoque souvent l'hypogée des Crottes, à Roaix dans le Vaucluse, fouillé à la fin des années soixante par Jean Courtin, pour illustrer violences et guerres à l'aube de la métallurgie. En effet, plusieurs dizaines de corps y étaient empilés les uns sur les autres, sans ordre apparent, mais tous conservés dans leurs connexions anatomiques (Gagnière, 1968 : 496–502). L'association de ces squelettes avec des pointes de flèches a permis de parfois soutenir qu'il s'agissait d'une « couche de guerre ». Cependant, contrairement aux morts de Talheim, les dépouilles étaient ici accompagnées d'un mobilier assez riche — de la

céramique pour l'essentiel — et déposées dans un hypogée, donc dans une sépulture intentionnelle. Mis à part ces morts violentes, reconnues par la présence de pointes de flèche et la synchronisation des inhumations, le site présente tous les aspects d'une sépulture classique, assortie d'ailleurs d'un procédé de condamnation par incendie qui favorisa l'effondrement de la voûte de l'hypogée (Gagnière, 1968 : 501). Est-on en présence d'un dernier hommage rendu aux vaincus d'une guerre ou d'un massacre rituel ?

8. INTERPRÉTATION DU SITE

La méthode de fouille de la sépulture de la grotte Bibiche, avec enregistrement rigoureux de la position de chacun des artefacts, permet de décrire quelques gestes funéraires, dont les moindres ne sont pas les visites répétées du caveau à l'époque néolithique et la déconnexion volontaire des squelettes, avant ou après leur dépôt dans la grotte. Cette tombe répond donc à un rituel particulier, plus complexe qu'un simple dépôt statique de reliques.

On perçoit également à la grotte Bibiche une certaine sélection des morts. On n'en connaît guère les critères, mais on peut au moins affirmer que ni l'âge au décès, ni le sexe des défunts ne sont les caractères prépondérants des choix opérés. L'interprétation rigoureuse de la nature du recrutement des morts n'est plus accessible. Mais les observations menées à la grotte Bibiche, et dans bien d'autres sépulcres néolithiques fouillés récemment, permettent au moins de relancer le débat sur l'organisation sociale de cette époque, trop souvent perçue comme égalitaire, arguant d'un isomorphisme probable entre le monde des morts et celui des vivants et rappelant que tous les morts sont traités de la même façon dans les tombes. Or, il est fort probable que tous les morts ne recevaient pas les mêmes soins et il est à peu près certain que beaucoup d'entre eux n'avaient pas même droit à un sépulcre.

Enfin, les manipulations et le rejet en osuaire des défunts de la grotte Bibiche ne semblent pas uniquement guidés par des contingences de place disponible. Les très nombreuses cavités vacantes dans les *Roches de Freijr*, à l'accès aisé, témoignent du choix délibéré de la grotte Bibiche. Celle-ci fut préférée, quand bien même fallait-il descendre quelques mètres le long d'une paroi rocheuse, avec des corps

sous le bras pour l'atteindre. Le cheminement devait être d'autant plus pénible que l'entrée de la cavité n'était précédée d'aucune terrasse. Enfin, la grotte ne pouvait guère contenir plus d'un ou deux vivants à la fois. C'est pourtant là que des Néolithiques ont décidé de rassembler une dizaine de leurs morts. Cette grotte était-elle un lieu chargé d'une symbolique particulière ou fut-elle adoptée pour sa facilité d'obstruction afin de prévenir plus facilement les prédatations ?

On retiendra encore de ce gisement son éloignement des cultures céréalières, mais on ne sait pour le moment si le fait représente une nécessité rituelle ou une coïncidence. Enfin, la présence d'un os blessé par une pointe de flèche, qui atteint dans ce cas particulier le stade de l'anecdote démontrée par la guérison de la victime, permet de s'interroger sur la signification des violences observées ailleurs dans les mêmes contextes funéraires. Guerre et accidents de chasse ne peuvent certainement pas justifier à eux seuls la relative récurrence de ce type de manifestations. Il y va éventuellement de gestes funéraires, sans pour autant assurer cette hypothèse plus que les autres.

Bibliographie

- ALT K.W., 1995. La reconstitution génétique de la population du Néolithique ancien de Talheim, Allemagne. In : *XXII^e Colloque interrégional sur le Néolithique, Strasbourg 27-29 octobre 1995*. Strasbourg, Service régional de l'Archéologie (Résumés des communications) : 19.
- BASTIN B., 1964. Recherches sur les relations entre la végétation actuelle et le spectre pollinique récent dans la forêt de Soignes (Belgique). *Agricultura*, 12 (2).
- BÉGOUËN H. & VALLOIS H. V., 1932. Un cubitus percé d'une flèche en silex. *Anthropologie* (Brno), 10 : 109-112 et 2 pl. hors-texte.
- BIROCHEAU M.P., 1987-1988. Auzay, Les Châtelliers. *Gallia Informations, Préhistoire et Histoire*, 2 : 174-175.
- BIROCHEAU P., CONVERTINI F., CROS J.-P., DUDAY H. & LARGE J.-M., 1999. Fossé et sépultures du Néolithique récent aux Châtelliers du Vieil-Auzay (Vendée); aspects structuraux et anthropologiques. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 96 (3) : 375-390.

- BLANCHET J.-C., 1984. *Les premiers métallurgistes en Picardie et dans le Nord de la France*. Société Préhistorique Française, Mémoires n° 27, Paris, 608 p.
- BONÉ É., CORDY J.-M., GILOT É., HALACZEK B., VAN IMPE L., VERGER-PRATOUCY J.-C. & VERMEERSCH P. M., 1983. Nouvelle contribution à l'anthropologie et à la préhistoire du massif de Chauveau (Godinne-sur-Meuse, Belgique). *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, **94** : 5–50.
- BRINCH PETERSEN E., 1990. Nye grave fra jægerstenalderen, Strøby Egede og Vedbæk. *Nationalmuseets Arbejdsmark*, 1990.
- CAHEN D., CASPAR J.-P., CONSTANTIN C., HAUZEUR A. & JADIN I., 1993. Dix ans de progrès dans la connaissance du Néolithique ancien en Hainaut et en Hesbaye. *L'Archéologie en Région wallonne. Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, **1** : 21–30.
- CAUWE N., 1988. *Le Néolithique final en Belgique. Analyse du matériel lithique*. Treignes-Viroinval, Centre d'Études et de Documentation Archéologiques (Artefacts n° 6), 72 p.
- CAUWE N., 1990. Un nouvel ossuaire néolithique à Ben-Ahin (Huy, province de Liège), rapport de la fouille 1990. *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, **30** : 161–169.
- CAUWE N., 1993. L'abri des Autours à Dinant (prov. de Namur), lieu de sépultures préhistoriques. *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, **64** : 151–162.
- CAUWE N., 1995. Chronologie des sépultures de l'abri des Autours à Anseremme-Dinant. *Notae Praehistoricae*, **15** : 51–60.
- CAUWE N., 1997. *Bibliographie raisonnée des sépultures collectives de la Préhistoire de Belgique*. *Vie Archéologique*, **47** : 112 p.
- CHAMBON P., 1995. L'ossuaire du Néolithique récent à Berry-au-Bac (Aisne) : une structure post-funéraire? *Revue Archéologique de Picardie*, **1995** (1–2) : 61–81.
- CHARLES R., 1994. Towards a New Chronology for the Lateglacial Archaeology of Belgium. Part II: Recent Radiocarbon Dates from the Oxford AMS System. *Notae Praehistoricae*, **13** : 31–39.
- COLLIN F., 1991. La sépulture néolithique de la grotte de Ramioul. *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, **31** : 17–18.
- DAUCHOT-DEHON M., VAN STRIJDONCK M., HEYLEN J., GILOT É., FRIX F. & DEVOS J., 1982. Dates carbone-14 concernant l'archéologie en Belgique. *Helinium*, **22** (3) : 209–237.
- DE BAYE J., 1880. *L'archéologie préhistorique*. Paris, Ernest Leroux, 417 p. et 59 fig. hors-texte.
- DE LAET S. J., 1982. *La Belgique d'avant les Romains*. Wetteren, Universa, 796 p.
- DE LOË A. & RAHIR E., 1905. Fouille au trou des Blaieux à Vaucelles, lieu de sépulture néolithique, habitat de l'âge du renne. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, **24** (mémoire n° 1) : 1–18.
- DE LOË A. & RAHIR E., 1908–1909. Fouille de la terrasse de la grotte de la Porte-Aïve à Hotton (Luxembourg). *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, **27** : 255–258.
- DESTEXHE-JAMOTTE J., 1973. Le grand abri sous roche de Ben-Ahin, vallée de la Solière, province de Liège. *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, **22** : 213–258.
- DEWEZ M., 1994. Durbuy / Bomal-sur-Ourthe : datation du Néolithique de la «Grotte du Coléoptère». *Chronique de l'Archéologie wallonne*, **2** : 99–100.
- DEWEZ M., GILOT É. & TOUSSAINT M., 1986. *L'ossuaire néolithique de l'abri Masson (Sprimont)*. Société wallonne de Paléontologie, Mémoire n° 6, Liège, 58 p.
- DUPONT É., 1872. *Les temps préhistoriques en Belgique. L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse*. Bruxelles, Muquardt (2^e édition), 250 p., 1 tab. hors-texte.
- ETXEBERRIA F. & VEGAS J. I., 1992. Heridas por flecha durante la Prehistoria en la Península Ibérica. In : *Enfermedad y muerte en el pasado. Actas del I Congreso Nacional de Paleopatología. IV Reunión de la Asociación Española de Paleopatología*. Munibe, Supplément n° 8. San-Sebastián : 129–136.
- FEUSTEL R. & ULLRICH H., 1965. Totenhütten der neolithischen Walternienburger Gruppe. *Alt-Thüringen*, **7** : 105–202, 27 pl. hors-texte.

- FIRMIN G., 1991. La sépulture néolithique sous dalle de La Chaise à Malsherbes (Loiret). Analyse pollinique. In : J. Despriée (dir.), *Actes du 14^e Colloque interrégional sur le Néolithique, Blois 16–18/10/1987*. Blois, Bulletin de la Société Archéologique Scientifique et Littéraire du Vendômois (supplément) : 127–130.
- FRAIPONT J., 1897–1898. Les Néolithiques de la Meuse (type de Furfooz). *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, **19** : 311–391.
- GAGNIÈRE M.S., 1968. Circonscription de Provence-Côte d'Azur-Corse. Vaucluse. Roaix. *Gallia Préhistoire, Fouilles et Monuments archéologiques en France métropolitaine*, **11/2** : 496–502.
- GEVERS M., 1973. *Un ossuaire néolithique de la vallée du Burnot, étude anthropologique*. Liège, Université de l'État à Liège (Thèse de doctorat inédite), 224 p.
- GILOT É., 1985. Le squelette de Salet dans la chronologie ¹⁴C. *Helinium*, **25** (2) : 190–193.
- GUY H. & MASSET C., 1995. Les hommes néolithiques. In : C. Masset & P. Soulier (dir.), *Allées sans retour. Allées couvertes et autres monuments funéraires du Néolithique dans la France du Nord-Ouest*. Paris, Errance : 115–121.
- HENDERICKX L. & DUBOIS J., 1988. La fissure Jacques à Sprimont : sépulture néolithique. *Activités du SOS Fouilles*, **5** : 95–99.
- HENDERICKX L. & DUBOIS J., 1990. L'apport archéologique et paléontologique de l'abri de la Sigillée (Juzaine-Bomal, province du Luxembourg). I. Résultats des fouilles. *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, **101** : 7–19.
- HOUZÉ E., 1904a. Crânes et ossements des cavernes sépulcrales néolithiques d'Hastière. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, **23** : 1–54.
- HOUZÉ E., 1904b. Les Néolithiques de la province de Namur. In : E. de Pierpont (dir.), *Compte rendu de la 17^e session de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, Congrès de Dinant, 9–13 août 1903*. Namur, Wesmael-Charlier : 305–402, 13 pl. hors-texte.
- JACQUES V., 1888–1889. Compte rendu de l'excursion de la Société à Hastière. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, **7** : 264–268.
- JANSSENS P., 1963. La race de Furfooz : son âge, sa pathologie. *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, **73** : 45–55.
- JANSSENS P., 1990. L'apport archéologique et paléontologique de l'abri de la Sigillée (Juzaine-Bomal, province du Luxembourg). III. Examen anthropologique et paléopathologique. *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, **101** : 25–27.
- JEUNESSE C., 1997. *Pratiques funéraires au Néolithique ancien. Sépultures et nécropoles des sociétés danubiennes (– 5500/– 4900 av. J.-C.)*. Paris, Errance (Des Hespérides), 168 p.
- JOUSSAUME R. (dir.), 1995. *Tiya, l'Éthiopie des mégalithes. Du biface à l'art rupestre dans la Corne de l'Afrique*. Association des Publications Chauvinoises, Mémoire n° 11, Chauvigny, 389 p.
- LE GOFF I., BILLAND G. & GUILOT H., 1995. La Croix-Saint-Ouen (Oise), une sépulture collective S.O.M. incendiée? *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, **92** (2) : 261–265.
- LÉOTARD J.-M., 1989. Occupations préhistoriques à l'abri du Pape (Roches de Freyr, Dinant). *Notae Praehistoricae*, **9** : 27–28.
- LÉOTARD J.-M., CAUWE N., BASTIN B. & GILOT É., 1988. Un ossuaire néolithique aux Roches de Freyr à Dinant. *Activités du SOS Fouilles*, **5** : 73–88.
- LEROI-GOURHAN Arl., 1968. Le Néanderthalien IV de Shanidar. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, **65** (3) : 79–83.
- MARIËN M.E., 1952. *Oud-België. Van de eerste landbouwers tot de komst van Cæsar*. Antwerpen, De Sikkel, 528 p.
- MASSET C., 1993a. *Les dolmens. Sociétés néolithiques et pratiques funéraires. Les sépultures collectives d'Europe occidentale*. Paris, Errance, 180 p.
- MASSET C., 1993b. Question de nomenclature : l'expression « Seine-Oise-Marne ». In : *20^e Colloque interrégional sur le Néolithique*,

- Évreux, 29–31/10/1993, *Résumés des communications*. Évreux, Service Régional de l'Archéologie (DRAC de Haute-Normandie) : 48–49.
- ORSCHIEDT J., 1998. Ergebnisse einer neuen Untersuchung der spätmesolithischen Kopfbestattungen aus Süddeutschland. In : N. J. Conard & C.-J. Kind (éds). *Aktuelle Forschungen zum Mesolithikum — Current Mesolithic Research*. Tübingen, Mo-Vince (Urgeschichtliche Materialhefte N° 12) : 147–160.
- OTTE M. & ÉVRARD J.-M., 1985. Salet : sépulture du Néolithique moyen. *Helinium*, **25** (2) : 157–164.
- PÉQUART M., 1931. Sur une vertèbre humaine mésolithique percée d'une flèche. In : *Actes du Congrès de Nancy, 20 au 25 juillet 1931*. Paris, Association Française pour l'Avancement des Sciences : 321–324.
- POLET C., DUTOUR O., ORBAN R., JADIN I. & LOURVAN S., 1995. Note sur un Néolithique blessé par une pointe de flèche. *Notae Praehistoricae*, **15** : 105–111.
- PROTSCH R. & WENINGER B., 1984. Frankfurt Radiocarbon Dates I. *Radiocarbon*, **26** (2) : 185–195.
- RIQUET R., 1962. Quelques crânes néolithiques belges. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, **73** : 117–137.
- ROUGE-LECLÈRE N., 1971–1972. *Les sépultures « néolithiques » du bassin de la Meuse belge. Essai d'inventaire*. Liège, Université de l'État à Liège (Mémoire de licence inédit), 291 p., 2 tabl. hors-texte.
- TOUSSAINT M., 1987. La fissure Jacques à Sprimont (province de Liège, Belgique) : anthropologie et approche spatiale d'un ossuaire du Néolithique récent. *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, **98** : 33–74.
- TOUSSAINT M., 1988. Rapport anthropologique sur l'ossuaire néolithique récent de la fissure Jacques à Sprimont. *Activités du SOS Fouilles*, **5** : 100–108.
- TOUSSAINT M., 1991. Étude spatiale et taphonomique de deux sépultures collectives du Néolithique récent : l'abri Masson et la fissure Jacques à Sprimont, province de Liège, Belgique. *L'Anthropologie*, **95** : 257–277.
- TOUSSAINT M., 1995a. Fouille de sauvetage au « trou de la PJ » à Ferrières (Liège). Les anthropologues court-circuitent Maigret. *Dialogue*, **24** : 1–4.
- TOUSSAINT M., 1995b. Quelques aspects de la problématique des recherches paléanthropologiques et archéologiques dans les sépultures préhistoriques holocènes du karst mosan. *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, **35** : 161–195.
- TOUSSAINT M. & BECKER A., 1992. La sépulture Michelsberg du trou de La Heid à Comblain-au-Pont (province de Liège, Belgique). *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, **32** : 7–30.
- TOUSSAINT M., BECKER A., DRION M. & MASY P., 1996. Fouille de la galerie sud de l'ossuaire néolithique de Jausse (Gesves, province de Namur). In : J. Plumier & M.-H. Corbiau (dir.), *Actes de la quatrième Journée d'Archéologie namuroise. Namur, 24/02/1996*. Namur, Ministère de la Région wallonne et Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix : 33–42.
- VAN DEN BROECK E., MARTEL E.-A. & RAHIER E., 1910. *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique, étudiées spécialement dans leurs rapports avec l'hydrologie des calcaires et avec la question des eaux potables*. Bruxelles, 2 vol., H. Lamertin, 1763 p.
- VAN STRIJDONCK M., 1990. L'apport archéologique et paléontologique de l'abri de la Sigillée (Juzaine-Bomal, province du Luxembourg). IV. Datation par le radiocarbène. *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, **101** : 35–37.
- VILLES A., 1985. Sur les rapports S.O.M. / Artenac dans le Bassin parisien. In : *Actes du neuvième Colloque interrégional sur le Néolithique tenu à Compiègne en 1982*. II^e partie. *Revue Archéologique de Picardie*, **1985/3–4** : 27–38.
- WAHL J. & KÖNIG H. G., 1987. Anthropologisch-traumatologische Untersuchung der menschlichen Skelettreste aus dem Bandkeramischen Massengrab bei Talheim, kreis Heilbronn. *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, **12** : 65–186.

WINDL H., 1994. Zehn Jahre Grabung Scheltz.
Archäologie Österreichs, 5 : 11–18.

ZAMMIT J., 1991. Lésion traumatique osseuse
humaine par pointe de flèche en silex (fin

du Néolithique tarnais). Étude paléopatho-
logique et intégration. *Bulletin du Musée
d'Anthropologie Préhistorique de Monaco*, 34 :
97–107.

Adresse de l'auteur :

Nicolas CAUWE
Musées royaux d'Art et d'Histoire
Parc du Cinquantenaire, , 10
B-1000 Bruxelles (Belgique)